

# ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA prise de décisions municipales

Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives

Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale | Septembre 2004



Fédération  
canadienne des  
municipalités

Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales –  
Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives

Fédération canadienne des municipalités  
Centre international pour le développement municipal  
24, rue Clarence  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1N 5P3

Brock Carlton  
Directeur  
Centre international pour le développement municipal

Téléphone : (613) 241-5221  
Télécopieur : (613) 241-7117  
Courriel : [international@fcm.ca](mailto:international@fcm.ca)  
Site web de la FCM : [www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)

Gestionnaire de projet : Renée Giroux

Coordonnatrice du projet : Colleen Purdon

Recherche et rédaction : Colleen Purdon

Coordonnatrices des recherches dans les collectivités : Verna St. Denis et Cindy Hanson, ainsi que Monica Goulet (Saskatoon), Terri Dame (Cowichan), Barbara Cottrell (Halifax), Kim Hagarty (Thunder Bay), Debbie Harrison (Montréal), Carrie Elrick (Iqaluit).

Réviseur : Michael Adams, m.a.a.g. Consulting

Conception graphique : Christy Hutton

Mise en page : Alina Oliveira

Traduction française : Lyse Contant, Services linguistiques Ergé

Septembre 2004  
ISBN : 0-919080-88-x  
Publication FCM : FCM 1047F

**La Fédération canadienne des municipalités désire remercier le Programme des femmes de Condition féminine Canada pour son soutien financier.**

*Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de Condition féminine Canada ou de la Fédération canadienne des municipalités.*



<b>Avant-propos</b> .....	2
<b>Remerciements</b> .....	3
<b>Sommaire</b> .....	8
<b>Introduction</b> .....	16
<b>Les femmes et les gouvernements locaux</b> .....	18
La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et les femmes dans les gouvernements locaux .....	19
Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM .....	19
Les femmes dans les gouvernements locaux : le contexte international .....	20
Initiatives canadiennes .....	21
<b>Cadre de recherche du projet</b> .....	24
Raison d'être et objectif .....	24
Gouvernance du projet .....	24
Questions ayant orienté la recherche .....	25
Méthode de recherche .....	25
Recherche dans les collectivités ciblées .....	27
Élaboration des recommandations et des outils .....	28
<b>Conclusions de la recherche à l'échelle nationale et communautaire</b> .....	29
1. Participation des femmes dans les gouvernements locaux .....	29
2. Accès des femmes : les freins à la participation .....	31
3. Accroître la participation des femmes aux processus décisionnels municipaux .....	38
4. Politiques et pratiques d'inclusion des femmes dans les processus municipaux .....	40
5. Des consultations inclusives pour accroître la participation des femmes .....	44
6. Partenariats entre des municipalités et des groupes de femmes .....	48
7. Avantages tirés de la pleine participation des femmes dans les collectivités .....	51
8. Outils d'accroissement de la participation des femmes .....	52
<b>Résumé de la recherche à l'échelle nationale et communautaire</b> .....	54
<b>Prochaines étapes : une stratégie nationale pour accroître la participation des femmes aux processus municipaux</b> .....	57
1. Une stratégie nationale pour accroître la participation des femmes aux processus municipaux .....	57
2. Un plan d'action qui repose sur quatre piliers .....	58
3. Plan de mise en oeuvre recommandé pour une stratégie nationale .....	59
<b>Conclusion</b> .....	60
<b>Bibliographie</b> .....	61
<b>Annexes</b> .....	65
Annexe A : Membres du Comité national de coordination .....	65
Annexe B : Entrevues avec les groupes de femmes .....	66
Annexe C : Consultation avec le Conseil national d'administration de la FCM et des membres du personnel de la FCM .....	67
Annexe D : Aperçu de la méthode de recherche utilisée dans les collectivités participantes .....	68
Annexe E : Élus/Élues et directeurs généraux / directrices générales au Canada .....	69
<b>Notes de fin de texte</b> .....	70

Ces douze derniers mois, j'ai collaboré de près au Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale.

Soutenu par Condition féminine Canada, ce projet a permis de sonder les gouvernements municipaux, les groupes de femmes et plus de 600 femmes de six collectivités diverses de toutes les régions du Canada, afin de recueillir leurs suggestions sur la façon d'accroître la participation des femmes à la vie municipale.

La réussite de ce projet et l'enthousiasme qu'il a suscité démontrent l'importance accordée par les femmes au gouvernement municipal. Les municipalités doivent aussi y voir un rappel de leur obligation, en tant qu'ordre de gouvernement le plus proche des citoyens, de faire preuve de leadership pour renforcer la place occupée par les femmes et assurer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le présent rapport présente les résultats des recherches et le plan d'action recommandé. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que tous, dans nos collectivités, aient la possibilité de prendre part à la prise de décisions municipales. Pourtant, nous avons de l'excellence à partager, de nouveaux partenariats à créer et des capacités à renforcer. Dotés de processus municipaux plus inclusifs, les gouvernements locaux seront plus sensibles aux collectivités qu'ils servent et plus représentatifs des citoyens qui les composent.

Au nom de la FCM, j'aimerais remercier Condition féminine Canada de nous avoir offert son soutien financier et son partenariat dans l'objectif d'accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux. Je remercie également le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM pour son parrainage du projet, les membres du Comité national de coordination pour leurs conseils et leur soutien, de même que les municipalités et les intervenants qui ont contribué à la grande réussite du projet.

La présidente,



Ann MacLean

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ "FEMMES CANADIENNES DANS LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX" DE LA FCM



Le Comité Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux de la FCM a le grand plaisir de publier ce document portant sur son premier projet national réalisé en partenariat.

En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, l'écart entre hommes et femmes est encore, hélas! fort préoccupant.

Notre Comité a été créé en 1999, dans la foulée des inquiétudes formulées par des élus, hommes et femmes, des diverses régions du pays. Confrontés aux importants enjeux du monde municipal, ils étaient préoccupés par le besoin d'instaurer des conseils municipaux forts et de former des équipes cohérentes et inclusives pour les résoudre.

Les gouvernements locaux demeurent l'ordre de gouvernement le plus proche des citoyens. Dans le contexte du processus décisionnel municipal, les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité au chapitre de l'expérience, des préoccupations et du talent et, dans ce processus, l'apport des uns est tout aussi valable que l'apport des autres. Les écarts, lorsqu'ils existent, s'expliquent par l'isolement d'un sexe par rapport à l'autre, des valeurs différentes, les normes sociales et les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la collectivité. Bien qu'on se soucie également d'aspects comme les routes, les parcs, le logement, les transports et la santé, chacun a, sur ces aspects, une perspective différente.

Comment faire en sorte d'inclure cette diversité d'expériences et de besoins dans notre processus décisionnel municipal?

Comment s'assurer que tant les hommes que les femmes peuvent participer également et efficacement à la gouvernance locale, et cela, tant pendant le processus électoral qu'à la table du conseil municipal?

Cette étude préliminaire représente un grand pas en avant, puisqu'elle a permis d'étayer certains des obstacles, des contraintes et des difficultés qui s'opposent à une égale participation au processus décisionnel municipal. Elle constitue aussi un premier pas important dans l'élaboration de recommandations qui permettront de planifier une meilleure façon de gouverner en ce 21<sup>e</sup> siècle.

Forts des conclusions de l'étude, nous devons maintenant accueillir ces recommandations et leur donner suite en prenant des mesures qui mèneront à l'édification d'un avenir sain et solide. Un avenir duquel nul citoyen ne sera exclu.

Joan Loughheed

Présidente, Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM  
Membre du Comité national de coordination et du groupe de travail



Les responsables du Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale désirent exprimer leur gratitude aux nombreuses femmes et aux nombreux hommes qui ont soutenu le projet et en ont fait un processus aussi solide et fructueux.

**Merci** aux plus de 600 femmes qui ont pris part aux activités de recherche menées dans les collectivités participantes des diverses régions du Canada, et aux hommes et aux femmes qui ont appuyé la recherche dans ces collectivités. Merci aux têtes dirigeantes des groupes de femmes du Canada, au Conseil national d'administration de la FCM et au personnel de la FCM qui ont bien voulu se prêter à des entrevues malgré leur horaire chargé.

**Merci** aux organisations qui ont parrainé le projet, de même qu'aux coordonnatrices et à leurs équipes respectives qui ont mené la recherche-action dans un temps très limité et avec des fonds très restreints et ont néanmoins obtenu d'excellents résultats : le Qulliit (Conseil de la Condition féminine) du Nunavut (Nt), le YMCA d'Halifax (N.-É.); le Y des femmes de Montréal (Qc), le Northwestern Ontario Women's Centre de Thunder Bay (Ont.), le Département des services communautaires de la Ville de Saskatoon (Sask.) et le Cowichan Women Against Violence Society, de Duncan (C.-B.).

**Merci** aux membres bénévoles du comité consultatif, qui ont guidé la recherche dans les collectivités et ont contribué énormément de temps et d'expertise au projet et aux collectivités participantes.

**Merci** aux collectivités et aux gouvernements municipaux de la région de Cowichan Valley (C.-B.), la Ville de Saskatoon (Sask.), la Ville de Thunder Bay (Ont.), la Ville de Montréal (Qc), la municipalité régionale d'Halifax (N.-É.) et la Ville d'Iqaluit (Nt) pour leur appui.

**Merci** à l'organe de gouvernance du projet, soit le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux », à sa présidente, la conseillère Joan Lougheed, et à sa vice-présidente, la conseillère Marguerite Ceschi-Smith. Merci aux membres du sous-comité de planification stratégique – la mairesse Ann MacLean et les conseillères Joan Lougheed, Marguerite Ceschi-Smith, Suzan Hall et Louise Poirier.

**Merci** aux membres du Comité national de coordination – Elisabeth Arnold, Joan Lougheed, Caroline Andrew, Anne Michaud, Renée Giroux, Ann MacLean, Pam Montour, Paulette McCarthy, Louise Poirier, Elaine Teofilovici, Sonia Bitar and Barbara MacDonald. Merci aux coordonnatrices des recherches dans les collectivités – Verna St. Denis et Cindy Hanson, de même que Monica Goulet (Saskatoon), Terri Dame (Cowichan), Barbara Cottrell (Halifax), Kim Hagarty (Thunder Bay), Debbie Harrison (Montréal) et Carrie Elrick (Iqaluit).

**Merci** aux membres du groupe de travail du projet – Joan Lougheed, Paulette McCarthy, Caroline Andrew, Elisabeth Arnold et Renée Giroux pour leur soutien, leur direction et leurs conseils tout au long du projet.

**Merci** aux employés de la FCM qui ont appuyé le projet de nombreuses façons, soit James Knight, Brock Carlton, Renée Giroux (gestionnaire du projet), Colleen Purdon (coordonnatrice de projet), Catherine Seaborn, Donna Chiarelli, Marie-Lynne Grandbois, Thavone Bounsouk, Patricia Gillen, Massimo Bergamini, Robert Ross, Sonny Labrie et le personnel du groupe informatique.

**Merci** à la Ville d'Ottawa et à la Ville de Burlington qui ont permis l'utilisation de leurs locaux pour les réunions du Comité national de coordination et la réunion de planification stratégique, et au personnel de ces villes qui ont aidé à préparer ces réunions.

**Merci** au Programme des femmes de Condition féminine Canada pour son soutien financier, et à Barbara Riley, pour son appui au projet.

Voici la définition de certains termes employés dans le présent rapport :

**1. Rapports sociaux entre les sexes**

Les rapports sociaux entre les sexes désignent l'ensemble des caractéristiques propres à une culture qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes, les rapports entre eux et la façon dont ces rapports sont établis par la société. Comme il s'agit d'une expression relationnelle, la notion doit inclure les femmes et les hommes. Tout comme l'analyse qui prend en considération la classe, la race et l'origine ethnique, l'analyse comparative des rapports sociaux entre les sexes permet de comprendre le processus social.<sup>1</sup>

**2. Approche différenciée selon les sexes (*gender mainstreaming*)**

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) a proposé de miser sur l'approche différenciée selon les sexes en tant que stratégie clé pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. L'expression « approche différenciée selon les sexes » décrit le processus d'évaluation des incidences sur les hommes et les femmes d'interventions planifiées telles que les lois, les politiques et les programmes, dans tout domaine et à tout niveau. Elle engage tous les gouvernements et tous les intervenants à promouvoir des politiques actives et visibles pour intégrer les aspects propres à chacun des sexes et à analyser le double point de vue des hommes et des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes, de manière à en évaluer les effets sur les deux groupes avant la prise de décisions.<sup>2</sup>

**3. Égalité entre les sexes et équité entre les sexes**

L'*égalité* entre les sexes renvoie à la notion que tout être humain, qu'il soit de sexe féminin ou masculin, est libre de développer ses aptitudes personnelles et de faire des choix sans être limité par les stéréotypes, les rôles rigides attribués aux deux sexes et les préjugés. L'égalité entre les sexes sous-entend que les différences au chapitre de comportements, des aspirations et des besoins entre les hommes et les femmes sont prises en compte, estimées et favorisées également. Cela ne signifie nullement que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais plutôt que leurs droits, leurs responsabilités et leurs possibilités ne doivent pas différer selon qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'*équité* entre les sexes désigne un traitement équitable pour les femmes et pour les hommes, compte tenu de leurs besoins respectifs. Cela peut désigner un traitement égal ou un traitement différent mais considéré comme étant équivalent sur les plans des droits, des avantages, des obligations et des possibilités.<sup>3</sup>

**4. Données ventilées selon le sexe**

Les données ventilées selon le sexe sont des outils de planification et d'élaboration de politiques faisant ressortir le travail et l'apport des femmes. Ces données sont assemblées séparément pour chacun des sexes afin de fournir des données précises sur les différences entre les hommes et les femmes et sur toute inégalité existante. Les données et indicateurs ventilés selon le sexe sont utiles dans la planification municipale, l'élaboration de politiques et l'évaluation dans des domaines comme les budgets, le logement, les transport et les services sociaux. Les données ventilées selon le sexe sont également importantes pour veiller à ce que le travail des femmes dans les secteurs informels ou non rémunérés soit pris en compte dans les processus décisionnels.



## 5. Processus de consultation

Les processus de consultation dont il est question dans la présente étude englobent les moyens formels et informels employés par les municipalités pour recueillir des commentaires, des opinions et des renseignements auprès des citoyens. Ils comprennent également les moyens formels et informels dont se servent les municipalités pour informer le grand public de leurs plans, politiques et programmes.

## 6. Recherche-action participative

La recherche-action participative (RAP) comporte une recherche systématique à laquelle participent de façon concertée des personnes confrontées à une situation problème dans une organisation ou une collectivité avec l'aide de chercheurs experts. Ce processus a pour but de déterminer le type de renseignements devant être produits, à recueillir et à analyser de l'information et à prendre des mesures pour améliorer la situation. Misant sur les connaissances des intervenants, des membres de la collectivité et des citoyens, la RAP permet de conjuguer les connaissances locales et le savoir scientifique afin de susciter une nouvelle compréhension qui peut être traduite directement en initiatives qui amélioreront la situation. La RAP favorise une vaste participation dans le processus de recherche et appuie les initiatives menant à une situation plus juste ou satisfaisante pour les intéressés.<sup>4</sup>

## 7. Femmes marginalisées

Dans le présent rapport, l'expression « femmes marginalisées » désigne les femmes défavorisées ou ayant peu d'influence, de pouvoir ou de voix au chapitre dans leur collectivité. Les femmes marginalisées dont fait état le rapport étaient dans cette situation à cause de la précarité de leur situation économique ou d'emploi (soit les femmes à faible revenu, sans emploi, sous-employées, bénéficiaires de l'aide sociale, travailleuses du sexe), de leur appartenance à une minorité visible, ethnique, culturelle ou religieuse, de leur origine autochtone ou inuite, de leur situation d'immigrante ou de personne handicapée, de leur orientation sexuelle, de leur âge (femmes d'âge mûr, jeunes femmes) ou d'une combinaison de ces facteurs ou d'autres facteurs. Tout au long de l'étude, des efforts particuliers ont été déployés afin d'inciter des femmes marginalisées à participer et de donner la parole à des femmes souvent exclues du processus de participation publique dans les collectivités canadiennes.

## INTRODUCTION

En juin 2003, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé un projet de recherche d'un an financé par Condition féminine Canada. Le but de ce projet était de contribuer à la modification des pratiques et des politiques en matière de consultation municipale afin que les Canadiennes aient une influence déterminante sur les décisions touchant leur vie quotidienne. Ainsi, au cours des derniers mois, le projet a permis de réaliser un sondage d'envergure nationale et a impliqué des femmes de six communautés canadiennes par le biais de projets de recherche-action sur la participation au niveau local. Le présent sommaire fournit une vue d'ensemble des résultats obtenus et propose une stratégie nationale visant à renforcer la participation des femmes à la vie publique et à réduire l'écart existant actuellement entre les hommes et les femmes dans les processus municipaux au Canada.

## CONTEXTE

La mission première de la FCM est de soutenir et de promouvoir des gouvernements municipaux canadiens forts, efficaces et responsables. En outre, la FCM travaille au niveau international dans le cadre d'un réseau mondial pour l'élaboration et la promotion de politiques axées sur les priorités et les questions municipales.<sup>5</sup> En tant que membre de l'IULA (Union internationale des villes et pouvoirs locaux) et signataire de la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*, la FCM reconnaît que le gouvernement local constitue le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens et que, par conséquent, il est le mieux placé pour inciter les femmes à prendre part aux décisions les concernant et de mettre à profit leurs connaissances et compétences dans la promotion du développement durable. Voici quelques exemples d'actions préconisées par l'IULA dans sa Déclaration :

La *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* appuie les mesures suivantes:

- « Renforcer nos efforts pour rendre égal le nombre de femmes et d'hommes dans les organes décisionnaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs de politique publique.
- Mettre en oeuvre le principe d'approche différenciée selon les sexes (*mainstreaming*) en intégrant systématiquement la question de l'égalité entre les sexes à toutes les politiques, programmes et activités de prestation de service dans les gouvernements locaux individuels et leurs associations représentatives.
- Rechercher de nouvelles façons d'assurer que les femmes, par des moyens formels comme informels, sont représentées et participent activement au processus de gouvernance locale.
- Travailler à un changement des attitudes sur les questions liées à l'égalité des sexes en faisant naître une prise de conscience dans le système éducatif et au sein de la structure politique et administrative des collectivités territoriales.
- Travailler activement avec d'autres acteurs de la société civile pour atteindre les buts de la Déclaration de l'IULA.»<sup>6</sup>

Tout comme les Nations Unies, le Secrétariat du Commonwealth et l'Union européenne, l'IULA a élaboré un ensemble de politiques et de plans d'action pour faire front aux inégalités historiques qui persistent entre les hommes et les femmes et favoriser l'égalité entre les sexes. On a notamment prévu la création de réseaux de connaissances, d'alliances stratégiques, de même que l'intégration systématique de l'approche différenciée selon les genres à tous les politiques et programmes, la promotion de la collecte et de l'analyse de données ventilées selon le genre (source : *Advancing the Commonwealth Agenda for Gender Equality*, Déclaration de l'IULA, Programme d'action de Beijing, 1995).

Par le biais des travaux de son Centre international pour le développement municipal (CIDM), la FCM a acquis une renommée internationale dans le domaine de l'égalité entre les sexes. Elle a contribué de manière active à diminuer les disparités entre les hommes et les femmes dans les processus municipaux grâce à diverses initiatives et à des ouvrages tels que *L'égalité hommes-femmes dans le développement municipal : lignes directrices visant à favoriser la participation des femmes aux activités du Programme des partenariats*, 1996, et *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité des sexes*, 1997, revu et augmenté en 2004. De plus, certaines réalisations canadiennes, tel le programme Femmes et villes international, établi à Montréal, ont permis d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur des activités constituant une première dans le domaine de la participation et de la sécurité des femmes.

En 2002, le CIDM a organisé un atelier d'échange de connaissances sur le thème de l'égalité entre les sexes qui a attiré 50 participants du Canada et d'ailleurs dans le monde. L'atelier a généré les questions suivantes et a donné naissance au projet dont il est question dans ce document :

- 1) Comment les femmes canadiennes s'impliquent-elles dans la vie municipale et quels sont les obstacles freinant leur participation?
- 2) Comment accroître la participation des femmes à la vie municipale?

## M É T H O D E D E R E C H E R C H E

Pour mener à bien le projet de recherche sur l'accroissement de la participation des femmes, on a utilisé des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte de données :

- 152 municipalités membres de la FCM ont répondu à un sondage national sur la participation des femmes.
- Les leaders de 20 organismes de femmes ont été interviewées et un atelier a été organisé avec le Conseil canadien des femmes musulmanes à l'occasion de son congrès annuel.
- Des membres du conseil d'administration et du personnel de la FCM ont participé à des consultations et deux ateliers ont été mis sur pied par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM.
- Un petit groupe de travail issu du Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM a participé à un séminaire de planification stratégique.
- Un inventaire de la documentation sur le sujet a été dressé.
- Des recherches participatives ont été menées dans les six communautés suivantes :

**Cowichan Valley (Colombie-Britannique)**  
(Cowichan Women Against Violence Society)

**Saskatoon (Saskatchewan)**  
(Département des services communautaires, Ville de Saskatoon)

**Halifax (Nouvelle-Écosse)**  
(Halifax YWCA)

**Iqaluit (Nunavut)**  
(Le Qullit [Conseil de la Condition féminine] du Nunavut)

**Thunder Bay (Ontario)**  
(Northwestern Ontario Women's Centre)

**Montréal (Québec)**  
(Le Y des femmes de Montréal, YMCA)

Le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM a été désigné comme l'organe de gouvernance du projet, tandis qu'un Comité national de coordination formé de 18 membres a établi le cadre de recherche, fait des recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale et a créé des outils pour accroître la participation des femmes. De plus, un groupe de travail composé de cinq personnes a été mis sur pied pour guider et soutenir la coordonnatrice de projet. Le Centre international pour le développement municipal de la FCM a géré le projet.

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE

### 1. Le Canada perd du terrain par rapport à d'autres pays

- Avec 21,7 % de femmes élues dans les gouvernements municipaux, le Canada se place derrière de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe.
- L'intégration de l'approche différenciée selon les sexes, ou intégration de l'égalité entre les sexes à chaque étape de l'élaboration des politiques, est une exigence fondamentale pour les États membres de l'Union européenne, mais elle est très peu répandue au Canada dans le contexte municipal.
- Le Canada occupe le 37<sup>e</sup> rang sur 181 pays selon le Tableau sur les femmes dans les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (2003).

### 2. Les femmes sont sous-représentées dans la plupart des processus municipaux

- La vaste majorité des conseils sondés (86 %) n'ont pas une représentation égale de femmes et d'hommes. 14 % ont répondu ne pas compter de femmes au conseil.
- Un plus grand nombre de femmes participent aux comités consultatifs, mais les femmes des groupes minoritaires (minorités visibles, femmes handicapées, immigrantes, autres) sont très mal représentées.
- Le taux de femmes participant aux processus de consultation municipale est plus élevé que celui des élues et des membres de comité, mais les femmes y sont quand même sous-représentées et celles provenant de groupes minoritaires y sont mal représentées.

### 3. Besoin d'information supplémentaire sur la gouvernance municipale pour les femmes et les municipalités et mise en place de moyens pour accéder à cette information et la partager

- Des participantes ont mentionné que le manque d'information concernant le gouvernement municipal constituait un frein à la participation des femmes.
- Il n'existe pas au Canada de centre d'information sur les femmes et les gouvernements municipaux, la gouvernance participative ou les pratiques exemplaires en matière de gestion municipale au Canada.

### 4. Importants obstacles freinant la participation des femmes

- Les municipalités et les groupes de femmes n'ont pas de relations de travail bien établies.
- Les municipalités ne parviennent généralement pas à susciter la participation des femmes aux processus de consultation.
- L'aide concrète pouvant faciliter la présence des femmes (garderie, transport, durée des réunions) est insuffisante.
- Le soutien des municipalités en termes de politiques et de pratiques favorisant l'inclusion des femmes est déficient.
- Les responsabilités familiales et le manque de temps dû au travail, qu'il soit rémunéré ou non.

**5. Les femmes marginalisées sont confrontées à des obstacles systémiques plus importants encore**

Les femmes marginalisées en raison de leur race, origine ethnique, orientation sexuelle, classe sociale, statut d'immigrante, âge ou handicap, sont très peu nombreuses à prendre part aux processus municipaux et souvent ne votent même pas. Voici les obstacles systémiques qui empêchent de nombreuses femmes marginalisées de prendre part à leur gouvernement local :

- Racisme et discrimination
- Sexisme
- Barrière de la langue
- La politique est perçue comme un domaine masculin, une chasse gardée
- Les femmes marginalisées n'ont pas voix au chapitre ni d'influence dans leur communauté

Il existe un besoin de formation et de sensibilisation du personnel municipal et des élus en matière de racisme, de questions liées à l'égalité des sexes et d'anti-oppression.

**6. Les femmes sont très actives dans leur communauté, mais semblent avoir délaissé le gouvernement municipal comme instance pour le changement**

- Les femmes n'ont pas recours aux processus municipaux, car elles ont l'impression qu'elles peuvent être plus efficaces et avoir davantage de pouvoir par le biais d'autres instances. Celles qui disposent de peu de temps choisissent d'investir leur énergie là où elle est mise à profit.
- Les femmes inuites ont déclaré que le système municipal ne reflète pas leurs valeurs et traditions.
- Des femmes ont affirmé que leur voix n'est pas prise en compte et que, par conséquent, leur participation n'apporte aucun changement concret.
- Des groupes de femmes ont pour leur part déclaré que lorsque les gouvernements municipaux concentraient leurs efforts uniquement sur l'infrastructure et non sur les services sociaux qui sont importants pour les femmes et leurs familles, ces dernières préféraient rester à l'écart.

**7. Les municipalités, les femmes et les groupes de femmes s'entendent pour dire que la participation active des femmes est avantageuse pour les communautés et les municipalités**

- L'inclusion est rentable : sur le plan économique, elle permet de maximiser le potentiel de tous les acteurs de la communauté.
- Les femmes ont généralement tendance à travailler en équipe, ce qui favorise les processus de décision et d'inclusion.
- Plus les femmes s'engagent au niveau municipal, plus les occasions de jouer un rôle de premier plan dans leur communauté augmentent.
- Une amélioration des connaissances se traduit par l'amélioration des services, un meilleur usage des ressources et des prises de décision efficaces.
- Un appui accru de la communauté aux décisions municipales.
- Les municipalités sont davantage à même de répondre aux besoins des femmes et de leurs familles.
- Les femmes représentent une ressource de première importance et possèdent des connaissances et des compétences dont peut bénéficier leur communauté.

**8. Les politiques et pratiques d'intégration de l'approche différenciée selon les sexes et la participation inclusive ne sont pas courantes dans les municipalités canadiennes**

Le Canada a créé d'excellents outils pour l'intégration de l'approche différenciée selon les sexes (Condition féminine Canada, Agence canadienne de développement international), mais ils ne semblent pas adaptés au contexte municipal et sont peu utilisés à l'échelle municipale.



9. **Les partenariats entre les municipalités et les groupes de femmes sont extrêmement efficaces, mais constituent une ressource insuffisamment exploitée**
  - Les groupes de femmes sont une ressource potentielle pour les municipalités, les associations provinciales, territoriales et nationales.
  - Au cours de la recherche, on a identifié des partenariats efficaces et réussis pouvant être utilisés comme pratiques exemplaires par d'autres communautés.
  - Les groupes de femmes ont accès à des réseaux de femmes pouvant apporter leur concours aux gouvernements municipaux avec qui elles ont des objectifs et des projets communs.
  - Les groupes de femmes possèdent des compétences particulières et des outils en matière de consultation, de processus de participation inclusive, d'élaboration de politiques, de formation sur l'égalité entre les sexes et la lutte au racisme, de développement du leadership et de recherche.
  
10. **Des processus de consultation inclusifs et efficaces servent de base à des partenariats et à des projets conjoints réussis**
  - Des groupes de femmes ont rapporté que des processus de consultation efficaces sont une condition sine qua non du succès des partenariats et des projets conjoints.
  - Des femmes issues des communautés visées par la recherche ont déclaré que des expériences réussies en matière de participation aux processus de consultation (points de vue pris en compte ; processus juste, ouvert, transparent, respectueux et sécuritaire ; aménagement adéquat, etc.) les ont incitées à s'impliquer davantage dans les processus décisionnels municipaux.
  - Les processus de consultation utilisés pour mener à bien la recherche (groupes de discussion, ateliers, séances d'information, séminaires avec des élus municipaux, démarches axées sur des partenariats) ont effectivement attiré des femmes qui, habituellement, ne participent pas à des activités municipales.
  
11. **Le développement du leadership et le mentorat sont nécessaires pour accroître la participation**
  - Des femmes autochtones, métisses, inuites, immigrantes et marginalisées ont déclaré que le développement des compétences et la formation au leadership sont nécessaires pour prendre part efficacement aux processus municipaux.
  - Les élues ont besoin d'outils de formation en matière d'élection et de programmes de mentorat pour les femmes nouvellement élues, de même que de réseaux de soutien.
  - Des femmes marginalisées ont affirmé que la présence de modèles et de femmes auxquelles elles peuvent s'identifier dans les processus municipaux sont de puissants facteurs d'incitation à la participation, en particulier pour les jeunes femmes.
  
12. **Les municipalités et les groupes de femmes ont besoin d'outils, de formation et de ressources pour accroître la participation des femmes**
  - Outils d'information et accès aux réseaux d'information nationaux et internationaux
  - Exemples et modèles de politiques d'intégration de l'approche différenciée selon les sexes et d'inclusion
  - Processus et outils de consultation tenant compte des besoins et des réalités des femmes
  - Outils pour l'établissement de partenariats
  - Leadership, mentorat et développement des compétences
  - Pratiques exemplaires, études de cas et leçons tirées



## RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES SUIVANTES

### 1. Une stratégie nationale pour accroître la participation des femmes aux processus municipaux

Le Canada a besoin d'une nouvelle vision et d'une stratégie nationale pour aider les femmes à prendre une part active aux processus décisionnels municipaux.

But de la stratégie :

**Offrir aux femmes le maximum de possibilités de prendre part aux processus municipaux de manière à atteindre des niveaux de participation équivalents à ceux des hommes :**

- Faire de l'égalité entre les sexes dans les processus de consultation et de prise de décisions municipales une priorité d'action au Canada.
- Mener des actions coordonnées pour éliminer les obstacles systémiques empêchant les femmes, et plus particulièrement celles qui sont marginalisées, de participer activement aux processus de consultation et de prise de décisions municipales.
- Mettre sur pied des partenariats et des coalitions effectifs entre les gouvernements locaux et les groupes de femmes locaux et nationaux.

Acteurs pouvant prendre part à l'élaboration de cette nouvelle vision :

- La FCM et les municipalités membres
- Le comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM
- Les associations provinciales et territoriales de municipalités
- Les conseillers municipaux, et en particulier les femmes qui occupent cette fonction
- Les groupes de femmes oeuvrant au niveau local, provincial et national

### 2. Un plan d'action qui repose sur quatre piliers

#### *Leadership*

La FCM fournirait une orientation nationale en matière de renforcement de la participation des femmes aux processus municipaux en travaillant avec des partenaires et des membres à l'élaboration et à l'implantation d'une nouvelle approche relative à l'inclusion et à l'atteinte des objectifs l'accompagnant :

1. Définir une approche nationale s'inspirant de la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de l'IULA.
2. Établir des objectifs nationaux pour une participation égalitaire des femmes aux processus municipaux.
3. Gérer les données et statistiques sur la participation des femmes aux processus municipaux au Canada et à la FCM.
4. Produire un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs nationaux.
5. Soutenir les municipalités membres dans l'atteinte des objectifs visant à accroître la participation des femmes.
6. Intégrer les aspects propres à chacun des sexes aux processus de consultation et d'élaboration de politiques de la FCM.
7. Créer et appuyer des mécanismes internes pour assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale.
8. Établir des partenariats avec des acteurs locaux, provinciaux et fédéraux, de même qu'avec des organismes de financement.

### *Information et communication*

Dans le cadre de la stratégie nationale, la FCM et ses partenaires établiraient des mécanismes locaux et nationaux destinés à combler un manque de communication entre les femmes et les gouvernements municipaux et à rendre accessible de l'information sur la gouvernance municipale, les processus municipaux, les pratiques exemplaires, la participation du public et l'égalité entre les sexes.

1. La FCM agirait comme centre d'information au niveau national.
2. Les municipalités fourniraient de l'information au niveau local.
3. Les groupes de femmes fourniraient de l'information sur les processus municipaux et encourageraient les réseaux d'information entre les femmes et les municipalités.

### *Pratiques et politiques inclusives*

Dans le cadre de la stratégie nationale, la FCM et ses partenaires mettraient au point et instaureraient un cadre de politiques et de pratiques d'intégration des aspects propres à chacun des sexes dans les processus de consultation et de prise de décisions municipales. Voici les éléments clés de cette stratégie :

1. Intégration de l'approche différenciée selon les sexes dans l'élaboration et la révision de politiques.
2. Conception et mises à l'essai de modèles de politiques et de pratiques pour les processus de consultation et de prise de décisions municipales s'appuyant sur les résultats du présent rapport.
3. Création d'outils pour la collecte et l'analyse de données ventilées selon le genre.
4. Création d'un « bulletin » national sur l'inclusion.

### *Partenariats*

La FCM et les membres utiliseraient la stratégie nationale pour établir et promouvoir de nouveaux partenariats entre les groupes de femmes et les gouvernements municipaux et leurs associations provinciales et territoriales, qui auraient pour objectif commun le renforcement de la participation des femmes à la consultation et à la prise de décisions municipales. Moyens pour y arriver :

1. Mettre sur pied un comité de coordination pour guider l'élaboration de la stratégie nationale.
2. Dresser la liste des occasions de partenariats au niveau local et national.

### **3. Plan de mise en oeuvre recommandé pour une stratégie nationale**

#### *À court terme*

- Distribution du rapport *Accroître la participation des femmes aux prises de décisions municipales* aux membres de la FCM, aux groupes de femmes et aux participants au projet, et publication sur le site Internet de la FCM.
- Présentation par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM des recommandations pour une stratégie nationale au Conseil d'administration de la FCM.
- Adoption et approbation d'un plan stratégique et de nouveaux termes de référence afin d'élargir le mandat du Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM et d'appliquer les recommandations issues du rapport final.
- Approbation d'une stratégie nationale par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM et le Conseil d'administration de la FCM.
- Création d'un comité de coordination pour guider l'élaboration de la stratégie nationale.
- Préparation et soumission de propositions de financement pour la mise en application de la stratégie nationale.
- Création du site Internet du centre national d'information de la FCM sur les femmes et la gouvernance locale.

*À long terme :*

- Réalisation de projets spécialement conçus pour accroître la participation des femmes tels que :
  - Ateliers nationaux dans quatre communautés pour concevoir des modèles de politiques et de consultation, des outils de formation et de collecte de données ventilées selon le genre.
  - Conception d’outils de formation axés sur l’approche différenciée selon les sexes, la sensibilisation à l’égalité entre les sexes et l’inclusion.
  - Création d’un modèle de cadre d’action pour des processus de participation inclusive dans un contexte municipal (modèles de politiques et de pratiques)
- Révision de la politique de la FCM en ce qui a trait à l’approche différenciée selon les sexes et l’inclusion.
- Création d’un « bulletin » sur l’inclusion.
- Organisation d’une conférence nationale sur les femmes et les gouvernements locaux.
- Tenue d’ateliers de formation sur l’approche différenciée selon les sexes, les questions liées à l’égalité des sexes, la collecte de données ventilées selon le genre et l’inclusion.

## C O N C L U S I O N

Le Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale a permis de débattre en profondeur d’une vaste question à l’échelle nationale et communautaire – celle des femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux et les processus de consultation inclusifs.

Le rapport final, un *Document-ressource* complémentaire pour accroître la participation des femmes aux processus municipaux et les rapports détaillés préparés par chacune des six collectivités visées dans la recherche-action sont accessibles sur le site Internet de la FCM, à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f)

En juin 2003, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé le projet *Accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale*, avec le soutien financier de Condition féminine Canada. Le but de ce projet était de contribuer à la modification des pratiques et des politiques en matière de consultation municipale afin que les Canadiennes de tous les horizons puissent avoir une influence déterminante sur les décisions qui touchent leur vie quotidienne.

Au cours de l'étude, des élus et des cadres municipaux ont été invités à décrire les moyens employés par les municipalités pour inciter les femmes à participer, pour écouter leurs points de vue et y donner suite, ainsi que les structures et politiques servant d'appui à leurs stratégies de consultation. Des groupes de femmes oeuvrant à l'échelle nationale ou dans les diverses provinces et territoires ont décrit leurs expériences et les partenariats qu'elles ont créés avec succès avec des gouvernements municipaux. Elles ont aussi formulé des suggestions qui permettraient de rehausser l'engagement des femmes et des groupes de femmes au niveau municipal afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité.

La recherche-action participative dans six collectivités diverses du Canada a permis à des femmes de faire part directement des facteurs qui ont favorisé ou freiné leur participation et de suggérer des moyens qui permettraient aux municipalités d'accéder davantage aux connaissances et à l'expertise de leurs citoyennes. La recherche dans les collectivités ciblées a permis une importante collecte d'information et de recommandations auprès de femmes qui n'ont pas souvent l'occasion de se faire entendre en raison de leur race, de leur origine autochtone ou ethnique, de leur statut d'immigrante, de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle ou d'un handicap.

Par ces initiatives à l'échelle nationale et à l'échelle communautaire, le Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale a permis de débattre en profondeur d'une vaste question – celle des femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux et les processus de consultation publique inclusifs.

Trois thèmes centraux ont été dégagés :

- 1. À l'échelle communautaire, les processus de consultation inclusifs, efficaces et responsables permettent d'établir des liens solides et constructifs entre les femmes et les gouvernements municipaux.**  
Le mode de consultation utilisé par une municipalité pour consulter ses citoyens détermine le type d'expertise recueilli, les participants au processus décisionnel et les besoins auxquels répondront les décideurs. Lorsque les femmes sont absentes ou quasi-absentes du processus de consultation municipale, elles ne figurent pas non plus dans le processus décisionnel. À l'opposé, les pratiques de consultation inclusives sont une source d'enrichissement pour le processus décisionnel municipal et la base pour édifier des partenariats et des initiatives conjointes.
- 2. Les politiques en place – ou l'absence de politiques – façonnent les pratiques de consultation et la participation des femmes dans les municipalités.**  
Dans la planification et la prestation des services municipaux, lorsque les gouvernements municipaux tiennent pour acquis que les femmes et les hommes ont à peu près les mêmes besoins, intérêts, réalités, la même situation économique et les mêmes expériences de vie, il devient inutile de susciter activement la participation des femmes dans les processus de consultation. Par contre, lorsqu'ils sont conscients des différences réelles des femmes et des hommes, ils instaurent des politiques et des

pratiques telles que l'approche différenciée selon les sexes, la collecte de données ventilées selon le sexe et les processus de consultation assurant la pleine participation des femmes afin de prendre des décisions éclairées.

**3. Les convictions et les valeurs façonnent les processus régissant l'élaboration des politiques, la planification et la consultation dans les municipalités.**

Différentes convictions, au sujet de la place des femmes dans la société, de l'importance de leur opinion, de leur droit de participer à part entière, des différences entre les sexes et des bienfaits de l'inclusion, peuvent teinter fortement l'accueil réservé aux femmes et à leur diversité dans les processus municipaux et la valeur attachée à leur participation. L'existence de préjugés raciaux ou sexistes dans les processus municipaux freine la participation des femmes et empêche l'élaboration de politiques et de pratiques qui favorisent l'inclusion et enrichissent les processus décisionnels municipaux.

Lorsque le Comité national de coordination a examiné les données recueillies dans les six collectivités ciblées par la recherche-action, deux questions centrales sont ressorties :

1. **Pour créer des collectivités plus inclusives, faut-il modifier les processus de consultation ou faut-il plutôt modifier les structures municipales?**
2. **Comment convaincre les gouvernements municipaux, la Fédération canadienne des municipalités et les femmes des différentes collectivités de l'importance prioritaire d'assurer la pleine participation des femmes aux processus municipaux?**

Le présent rapport énonce les constatations et les recommandations de la recherche menée à l'échelle nationale et dans les six collectivités choisies. Les femmes démontrent un intérêt et un engagement passionnés envers leur collectivité. La recherche a permis de lever le voile sur les facteurs qui empêchent les femmes de participer aux processus municipaux autant qu'elles le souhaiteraient et sur les mesures qui permettraient d'accroître leur participation.

La recherche a démontré le besoin de se doter d'une stratégie nationale étoffée et coordonnée afin :

- d'accroître la participation des femmes aux processus municipaux;
- d'assurer le partage d'information et de ressources;
- d'éliminer la disparité entre les sexes qui existe actuellement au Canada;
- de créer des démarches plus inclusives dans la participation publique.

Un *Document-ressource* conçu pour accroître la participation des femmes dans les processus municipaux complète le présent rapport. De plus, les six collectivités participantes ont élaboré des rapports détaillés décrivant les constatations et les plans d'action qui ont découlé des recherches locales. Le rapport final, le *Document-ressource* et les rapports de ces collectivités sont accessibles au site de la FCM, à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f).

# LES FEMMES ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

L'une des plus grandes forces des gouvernements locaux réside dans leur caractéristique première, qui est celle d'être l'ordre de gouvernement le plus proche des citoyens. Les gouvernements municipaux sont facilement accessibles et participent directement à la prestation de services qui touchent les gens dans leur vie quotidienne. Leurs activités répondent aux besoins fondamentaux des hommes et des femmes et ont des incidences sur leur qualité de vie. Cet ordre de gouvernement est à la base de l'appareil démocratique canadien. Il est généralement acquis qu'un bon gouvernement municipal favorise l'inclusion de tous les citoyens et compte sur les points de vue et sur la participation de tous pour satisfaire aux divers besoins et réalités des membres de la collectivité.

Les municipalités canadiennes doivent relever de nouveaux défis et affronter de nouvelles pressions par suite du délestage de responsabilités et des compressions dans les programmes et services provinciaux et fédéraux. Nombre de collectivités sont aux prises avec le phénomène des sans-abri et la montée de la pauvreté parmi les femmes, les enfants, les personnes âgées et les immigrants. Les municipalités ont peine à maintenir leurs infrastructures et leur qualité de vie avec leurs maigres ressources. Il faut investir dans les infrastructures matérielles et sociales des collectivités, et mettre de l'avant un nouveau pacte fiscal pour financer ces investissements.<sup>7</sup>

L'accroissement des responsabilités municipales et la décentralisation qui en a découlé ont eu pour effet de rehausser l'importance des municipalités en tant qu'ordre gouvernemental. Les Canadiens ont longtemps sous-estimé l'importance des orientations et des services municipaux en général, et des répercussions de ceux-ci sur chacun des sexes en particulier.<sup>8</sup>

D'ailleurs, les organismes qui militent pour l'égalité entre les sexes n'ont plus les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux comme seuls points de mire, car ils s'intéressent de plus en plus aux répercussions du processus décisionnel municipal sur le quotidien des femmes. Les gouvernements municipaux doivent expliquer plus clairement l'importance des services municipaux dans la vie quotidienne. Et il est crucial qu'ils prennent en compte leurs répercussions sur chacun des sexes, s'ils veulent susciter le genre d'appui du public dont ils ont besoin pour obtenir un meilleur pacte financier des gouvernements fédéral et provinciaux.<sup>9</sup>

*L'intégration systématique des femmes renforce le fondement démocratique, l'efficacité et la qualité des activités des collectivités territoriales. Si le gouvernement local entend répondre aux besoins tant des femmes que des hommes, il doit s'appuyer sur les expériences tant des femmes que des hommes, à travers une représentation égale à tous les niveaux et dans tous les domaines de décision, recouvrant la large palette de responsabilités des gouvernements locaux.*

(Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local)

*Les transformations démographiques survenues dans la foulée de l'immigration et les pressions financières engendrées par le délestage de responsabilités ont mis en lumière l'importance de porter attention aux questions d'intégration et de diversité. [trad. libre]*

(Clutterbuck et Novick).



## LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) ET LES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

La mission première de la FCM est de soutenir et de promouvoir des gouvernements municipaux canadiens forts, efficaces et responsables. La FCM travaille en outre à l'échelle internationale dans le cadre d'un réseau mondial à l'élaboration et à la promotion de politiques axées sur les priorités et les questions municipales.

Fondée en 1937, la FCM traite avec le gouvernement fédéral des questions ayant trait aux politiques et aux programmes qui intéressent les gouvernements municipaux. Ses activités s'appuient principalement sur la consultation et sur un solide réseau de comités et de groupes de travail. Toutes les associations provinciales et territoriales sont membres de la FCM et sont donc engagées directement dans les dossiers traités et les objectifs visés.<sup>10</sup>

La FCM est membre de Cités et gouvernements locaux unis (antérieurement Union des villes et pouvoirs locaux ou IULA) et signataire de la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de 1998 de l'IULA. Elle adhère donc aux mesures suivantes :

- Renforcer nos efforts pour rendre égal le nombre de femmes et d'hommes dans les organes décisionnaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs de politique publique.
- Mettre en œuvre le principe d'approche différenciée selon les sexes (*mainstreaming*) en intégrant systématiquement la question de l'égalité entre les sexes à toutes les politiques, programmes et activités de prestation de service dans les gouvernements locaux individuels et leurs associations représentatives.
- Rechercher de nouvelles façons d'assurer que les femmes, par des moyens formels comme informels, sont représentées et participent activement au processus de gouvernance locale.
- Travailler à un changement des attitudes sur les questions liées à l'égalité des sexes en faisant naître une prise de conscience dans le système éducatif et au sein de la structure politique et administrative des collectivités territoriales.
- Travailler activement avec d'autres acteurs de la société pour atteindre les buts de la Déclaration de l'IULA.<sup>11</sup>

## LE COMITÉ « FEMMES CANADIENNES DANS LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX » DE LA FCM

Le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » a été formé en 1999 à Halifax (N.-É.) par un groupe d'élus (hommes et femmes) préoccupés par les difficultés rencontrées par les femmes sur la scène municipale. Malgré des ressources limitées, le Comité a mis sur pied un programme de mentorat individuel et une bourse d'études annuelle. Il a aussi piloté en Ontario un séminaire couronné de succès pour aider les femmes à mener des campagnes électorales fructueuses sur la scène municipale et instauré un forum annuel axé sur les femmes dans les gouvernements municipaux dans le cadre du congrès annuel de la FCM.

En 2003, le Comité a lancé le Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale. Les membres du comité ont participé activement au Comité national de coordination et au groupe de travail de ce projet. Ce projet a aussi incité le Comité à réfléchir à son rôle au sein de la FCM et à entreprendre l'élaboration d'un plan stratégique afin d'appuyer la mise en œuvre des recommandations du présent rapport. L'ébauche du plan stratégique (comportant un mandat revu et élargi pour le Comité) et un plan détaillé de mise en œuvre des recommandations du projet seront soumis pour discussion à la réunion du Conseil national d'administration de la FCM à l'automne 2004.

## LES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX : LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Depuis le milieu des années 1970, les questions liées à l'égalité des sexes ont pris une importance sans précédent et de plus en plus grande dans les forums et conférences internationaux.

Les avancées au chapitre de l'intégration des enjeux des femmes et des questions liées à l'égalité des sexes, tant à l'échelle globale que dans les divers pays du monde, sont attribuables au dynamique leadership exercé par les Nations Unies et les donateurs nord-européens et canadiens. Ces derniers ont joué un rôle de catalyseur dans le renforcement des capacités d'autres gouvernements et d'ONG.<sup>12</sup>

*Le renforcement du pouvoir des femmes et leur pleine et égale participation dans toutes les sphères de la société, tant rurales qu'urbaines, sont essentiels à des établissements humains durables.*  
(IULA 2001)

Le tableau suivant présente quelques-uns des progrès internationaux et nationaux enregistrés au chapitre des questions liées à l'égalité des sexes.

<p><b>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</b> Convention des Nations Unies adoptée en 1979. Le Canada en est devenu signataire en 1980 et a ratifié le protocole facultatif en 2002.</p>	<p><b>La Commission de Huairou, 1999</b> Initiative des pratiques exemplaires.</p>
<p><b>Programme d'action de Beijing, 1995</b> Engagement de 189 pays représentés à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes visant à appuyer le renforcement du pouvoir des femmes, à garantir les droits des femmes et à réaliser l'égalité entre les sexes.</p>	<p><b>Politique en matière d'égalité entre les sexes, Agence canadienne de développement international (ACDI), 1999</b> Politique élaborée en 1999 afin d'appuyer la réalisation de l'égalité entre les sexes dans un but de développement durable.</p>
<p><b>Programme pour l'Habitat, 1996</b> Déclaration à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains d'Istanbul incitant les associations municipales à accorder l'égalité d'accès et de participation aux femmes à la prise de décisions municipales.</p>	<p><b>Australian National Framework for Women in Local Government, 2001</b> Cadre national visant à renforcer la représentation des femmes dans les gouvernements locaux. Initiative de l'association australienne des femmes dans les gouvernements locaux.</p>
<p><b>Traité d'Amsterdam, Union européenne, 1997</b> Consacre l'élimination des iniquités et la promotion de l'égalité entre les sexes parmi les principes régissant l'élaboration des politiques publiques et activités connexes au niveau des autorités locales au sein de l'Union européenne.</p>	<p><b>Cités et gouvernements locaux unis, 2004</b> Organisme international né de la fusion de l'IULA et de la Fédération mondiale des cités unies.</p>
<p><b>Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local de l'IULA, 1998</b> Adoptée par la Fédération canadienne des municipalités.</p>	

Les recherches menées sur la question de la participation des femmes dans les gouvernements ont indiqué la nécessité d'atteindre une « masse critique » d'élues pour en venir à modifier les politiques et les processus publics et ainsi instaurer un mode de gouvernance plus sensible aux préoccupations des femmes.<sup>13</sup> Une étude ayant porté sur les femmes élues à la chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande a révélé qu'une représentation d'environ 15 % permet de donner une voix aux femmes, mais qu'il en faut bien davantage dans les différents organes législatifs pour modifier le résultat des politiques et la culture politique.<sup>14</sup>

Accroître le nombre des élues ne suffit pas. Encore faut-il d'autres stratégies pour intégrer les aspects propres à chacun des sexes dans les programmes politiques, soit :

1. Cerner les besoins des femmes.
2. Formuler des stratégies pour renforcer la capacité de leadership.
3. Mettre en œuvre des activités de défense des droits des femmes axées sur les gouvernements, des caucus de femmes dûment structurés pour promouvoir le leadership des femmes et des commissions nationales sur l'égalité entre les sexes.
4. Développer une collaboration active entre les femmes politiques et les groupes de femmes de la société civile.<sup>15</sup>

## INITIATIVES CANADIENNES

La liste ci-dessous présente certaines récentes initiatives canadiennes qui ont favorisé la participation des femmes au processus décisionnel municipal :

### 1. *La FCM et le Centre international pour le développement municipal*

La FCM appuie activement l'avancement de l'égalité entre les sexes dans les processus municipaux par l'entremise de son Centre international pour le développement municipal (CIDM). Son action dans ce domaine a commencé en 1996 avec la publication *L'égalité hommes-femmes dans le développement municipal : lignes directrices visant à favoriser la participation des femmes aux activités du Programme des partenariats*, suivie de *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des gouvernements municipaux dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes* en 1997 (en collaboration avec le Programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal). En 2002, le CIDM a tenu un atelier d'échange de connaissances de deux jours consacré à la question de l'égalité entre les sexes dans la gouvernance locale. Plus de 50 participants du Canada et d'autres pays s'y étaient donné rendez-vous.<sup>16</sup>

En 2004, le CIDM, en collaboration avec le Programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal et le soutien de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), publiera une mise à jour enrichie de *Une ville à la mesure des femmes* qui renfermera de nouveaux renseignements sur les activités en cours au Canada et sur la scène internationale en vue d'accroître la participation des femmes aux processus municipaux.

### 2. *City for All Women Initiative (CAWI) – Initiative : Une ville pour toutes les femmes (IVTF) – Ottawa*

Seconde phase d'un projet de recherche-action participative s'appuyant sur un partenariat entre des groupes de femmes de la collectivité et la Ville d'Ottawa et financé par Condition féminine Canada. Au cours de la première phase, le Groupe de travail sur l'accès des femmes aux services municipaux d'Ottawa a formé des groupes de discussion en faisant appel à des groupes de femmes de grande diversité afin de proposer des recommandations pour améliorer l'accès des femmes aux services et à

l'emploi. La seconde phase tirera parti des résultats de la première dans l'objectif de promouvoir des pratiques inclusives, attentives aux besoins des femmes et respectueuses de la diversité. Le projet doit offrir de la formation aux femmes sur les gouvernements municipaux et les stratégies de lobbying efficaces à compter de l'automne 2004.<sup>17</sup>

### 3. *Femmes et villes international*

Le Canada a fait un apport important sur la scène internationale par le biais de l'organisme Femmes et villes international établi à Montréal, dont le premier Séminaire international sur la sécurité des femmes s'est déroulé en 2002. Le séminaire a débouché sur la *Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes*, qui incite spécifiquement les villes et les municipalités à établir localement des politiques, des plans et des pratiques de sécurité, à donner aux femmes des occasions de s'engager, à accroître la participation des femmes à la prise de décisions, à affecter des fonds municipaux à l'objectif d'égalité entre les sexes, à assurer la transparence et la responsabilité de l'administration municipale et à mettre sur pied des projets de coopération et d'échange internationaux de pratiques exemplaires.<sup>18</sup>

([www.femmesetvilles.org](http://www.femmesetvilles.org))

### 4. *Les femmes dans les gouvernements municipaux au Québec*<sup>19</sup>

Diverses mesures concrètes ont été mises de l'avant au Québec afin d'accroître la participation des femmes aux processus municipaux.

1. En 2002, le Secrétariat à la condition féminine du Québec a lancé un programme quinquennal, intitulé « À égalité pour décider ». Doté de crédits annuels de 1 million de dollars, ce programme vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales.
2. Le groupe Femmes, politique et démocratie a offert un séminaire d'été, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, aux aspirantes candidates aux élections municipales de 2005. ([www.femmes-politique-et-democratie.com](http://www.femmes-politique-et-democratie.com))
3. Les deux associations de municipalités du Québec, soit l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), jouent un rôle de premier plan dans les efforts pour rehausser la représentation des femmes dans les conseils et les processus municipaux et dans la création d'un environnement favorisant la participation à part entière des femmes.
4. Fondé en 2000, le Réseau des élues municipales de la Montérégie (RÉMM) regroupe la totalité des femmes mairesses et conseillères de la Montérégie (couronne sud de Montréal). Ce réseau procure de la formation et du soutien aux candidates et aux élues, recueille des données sur les femmes dans les gouvernements locaux, soutient des enjeux collectifs et collabore avec des associations de municipalités pour augmenter le nombre de femmes sur la scène politique municipale.
5. La Ville de Québec a été la première au Québec à instaurer une Commission Femmes et Ville. Par la suite, Rouyn-Noranda, Sorel-Tracy et Salaberry-de-Valleyfield lui ont emboîté le pas en créant leurs propres commissions.

5. *Accroître la participation des femmes aux processus électoraux*

Des groupes de femmes au Canada soutiennent la participation des femmes dans les processus électoraux au moyen d'initiatives et de projets :

1. Le **YWCA** Edmonton a mené à bien un projet en quatre phases, « One Woman One Vote » (Une femme, un vote), afin d'aider les femmes à devenir des participantes actives à l'établissement des orientations publiques par une présence accrue aux activités électorales et en tant que candidates à des charges publiques. ([www.onewomanonevote.org](http://www.onewomanonevote.org))
2. Le **Canadian Women Voters Congress** (Congrès des électrices canadiennes) offre un séminaire de campagne électorale à l'intention des femmes en politique active ou intéressée par la politique. ([www.canadianwomenvoterscongress.org](http://www.canadianwomenvoterscongress.org))
3. L'organisme sans but lucratif multipartite **À voix égales** vise à assurer une représentation politique égale aux femmes dans tous les partis et dans tous les ordres de gouvernement. ([www.equalvoice.ca](http://www.equalvoice.ca))



## RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIF

D'une durée d'un an, le projet de recherche devait contribuer à modifier les pratiques et politiques de consultation municipale, de façon à ce que les Canadiennes de tous les horizons puissent influencer efficacement les décisions qui les touchent dans leur quotidien.

Ses objectifs précis étaient de :

- fournir aux gouvernements municipaux de l'information, des outils et des stratégies susceptibles de les aider à élaborer et à mettre de l'avant des processus de participation publique rejoignant la grande diversité des femmes dans leur collectivité;
- formuler des recommandations à la FCM et aux municipalités locales participantes sur les mesures susceptibles de stimuler l'engagement des femmes aux processus de participation publique;
- créer des partenariats nationaux et locaux pour renforcer la capacité des gouvernements municipaux à susciter l'engagement des femmes, et celle des groupes de femmes à participer aux processus municipaux de consultation et de prise de décisions.

## GOVERNANCE DU PROJET

Le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM a été désigné pour assurer la gouvernance du projet.

Un **Comité national de coordination** composé de 18 membres très représentatifs a guidé les efforts et prodigué des conseils tout au long du projet. Les membres de ce Comité provenaient de toutes les régions du Canada et englobaient des représentantes du Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM, du personnel de la FCM, des conseillers universitaires, des représentantes de groupes de femmes canadiens ainsi que les coordonnatrices des six collectivités visées par la recherche-action. Le Comité national de coordination s'est réuni deux fois à Ottawa pour des ateliers intensifs de deux jours :

- en septembre 2003, pour établir le cadre et la méthode de recherche;
- en mars 2004, pour examiner les résultats de la recherche nationale et communautaire et formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action et d'une *Trousse de ressources*.

De plus, un **groupe de travail du projet** formé de cinq membres du Comité national de coordination a été mis sur pied afin de guider et de soutenir la coordonnatrice du projet. (Voir la liste des membres du Comité national de coordination et du groupe de travail à l'annexe A.)



## QUESTIONS AYANT GUIDÉ LA RECHERCHE

Tant à l'échelle nationale que dans les six collectivités ciblées, la recherche a visé à répondre aux questions suivantes :

1. Comment les femmes participent-elles à la vie municipale?
2. Quelles sont les politiques et pratiques utilisées par les municipalités pour assurer la participation du public?
3. Quels sont les obstacles qui freinent la participation des femmes aux processus de consultation municipale?
4. Qu'est-ce qui faciliterait la participation des femmes aux processus de consultation municipale?
5. En quoi la collectivité peut-elle bénéficier de la pleine participation des femmes aux processus de consultation municipale?
6. Quels sont les stratégies, politiques, processus ou outils qui seraient les plus susceptibles d'aider à accroître la participation des femmes?

## MÉTHODE DE RECHERCHE

La recherche menée dans l'ensemble du Canada et dans les collectivités ciblées s'est appuyée sur des méthodes de collecte de données tant quantitatives que qualitatives. Au fil du temps, la collaboration, les échanges et la coopération très étroits qui se sont développés entre les six collectivités, la coordonnatrice du projet et les membres du Comité national de coordination ont assuré un grand degré de cohérence dans le déroulement de la recherche aux niveaux national et communautaire.

### 1. Stratégies de recherche

Le projet a fait appel à cinq principales stratégies :

- Création et renforcement de partenariats.
- Recherche de processus de participation publique favorisant l'inclusion de tous dans les municipalités canadiennes.
- Recherche-action participative dans six collectivités canadiennes diverses.
- Démarche concertée et inclusive pour l'élaboration de plans d'action.
- Création d'outils pour engager efficacement la grande diversité des femmes dans les processus municipaux.

### 2. Recherche-action participative

La recherche-action participative a été mise à profit dans chacune des six collectivités ciblées afin d'inclure directement les femmes dans la conception de la recherche (à titre de sources de renseignements) et dans l'élaboration des plans d'action. En outre, les principes de la recherche-action ont été employés pour élaborer le cadre de recherche, de même que les thèmes, les recommandations et les outils tirés des données recueillies dans l'ensemble du pays et dans les collectivités.

### 3. Recherche nationale<sup>1</sup>

(a) **Recherche documentaire** : la recherche documentaire a porté sur les sujets suivants : rapports sociaux entre les sexes; femmes dans les gouvernements locaux (à l'échelle nationale et internationale); outils, boîtes à outils et processus; les femmes et la gouvernance; les politiques, programmes et recherches d'envergure nationale et internationale de la FCM sur les femmes et la gouvernance, les femmes et le pouvoir, la recherche participative; les politiques et pratiques de consultation; les données nationales relatives aux femmes et la gouvernance; les femmes et les politiques publiques; l'élaboration des politiques; les structures et groupes nationaux et internationaux axés sur les femmes, les femmes et la gouvernance et les droits des femmes. Une bibliographie annotée est affichée au site web de la FCM à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f).

(b) **Sondage national** : à l'automne 2003, un sondage national a été mené auprès de 1074 municipalités-membres de la FCM. Ce sondage a permis de recueillir des renseignements auprès de la direction des 152 municipalités répondantes dans les domaines suivants : participation des femmes occupant des postes d'élus, comités consultatifs, processus de consultation communautaire, obstacles à la participation, existence de politiques et de pratiques relatives à la participation, analyse comparative entre les sexes, formation pour sensibiliser aux aspects propres à chacun des sexes et pratiques exemplaires connexes.

(c) **Consultation des groupes de femmes** :

- Un atelier a été organisé dans le cadre du congrès annuel du Conseil canadien des femmes musulmanes. Le cadre de cet atelier a servi par la suite pour la recherche menée dans les six collectivités.
- Des entrevues de fond ont été réalisées auprès de dirigeantes de 20 groupes de femmes canadiens représentant une grande diversité de groupes œuvrant à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et locale, et dans toutes les régions du Canada. Les participantes et leurs organismes respectifs figurent à l'annexe B.

(d) **Consultation avec le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM** :

Les membres du Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » ont fourni de l'information pour le projet à différentes occasions :

- Ateliers tenus dans le cadre des réunions régulières du comité, en marge des réunions du Conseil national d'administration de la FCM en septembre et novembre 2003 et en mars 2004;
- Séance de planification stratégique d'avril 2004 en petit sous-comité, afin d'élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

(e) **Consultation avec le Conseil national d'administration et des membres de la direction de la FCM**

Douze entrevues ont été réalisées avec des membres du Bureau de la FCM, le président du Comité permanent des infrastructures sociales, des membres de la direction et les représentantes de la FCM au Comité national de coordination. La structure de ces entrevues téléphoniques visait à recueillir des commentaires sur le résumé des résultats du sondage national et des consultations auprès des groupes de femmes (voir la liste des participants à l'annexe C).

<sup>1</sup> Les outils de recherche (conception des ateliers, outils de sondage, guides d'entrevue et trousse de renseignements sur la recherche communautaire) sont affichés sur le site web de la FCM à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f)

## RECHERCHE DANS LES COLLECTIVITÉS CIBLÉES

À la suite d'un appel national visant à recueillir des manifestations d'intérêt à l'égard de la recherche-action du projet, le choix s'est porté sur six collectivités. Voici une courte présentation de chacune :

**Cowichan Valley (Colombie-Britannique).** L'organisme communautaire *Cowichan Valley Safer Futures* a piloté le projet. Cet organisme a cumulé une somme d'expériences impressionnante dans la recherche communautaire et l'élaboration d'outils. Le district de North Cowichan est une collectivité rurale de l'Île de Vancouver d'une population de 70 000. Le projet a cherché à engager des femmes diverses souvent confrontées à des obstacles qui freinent leur participation, soit les femmes handicapées, les femmes des minorités visibles, les femmes autochtones, les femmes d'âge mûr, les lesbiennes et les femmes pauvres.

**Halifax (Nouvelle-Écosse).** Le YWCA a mené le projet dans cette ville. Baignée par l'Atlantique, Halifax est l'une des plus anciennes villes du Canada. Le YWCA a développé des liens solides avec la collectivité afro-canadienne de cette ville, de même qu'avec les groupes de femmes immigrantes et des minorités visibles. Il fournit des services et du soutien aux femmes de la ville et entretient des rapports étroits avec le gouvernement municipal. Par l'entremise de son instance nationale, le YWCA d'Halifax collabore à un projet national visant à accroître la participation des femmes dans les processus électoraux municipaux, baptisé « One Woman One Vote » (une femme, un vote).

**Iqaluit, Nunavut.** Ce projet unique en son genre s'est déroulé dans la petite ville nordique et éloignée d'Iqaluit. D'une population de 7 000 personnes, elle est également la capitale et le seul centre urbain du territoire du Nunavut. Le Qullit (Conseil de la condition féminine) du Nunavut a piloté le projet avec l'appui de la mairesse et des groupes de femmes d'Iqaluit. L'objectif de rehausser la participation des femmes inuites, et des divers groupes de femmes généralement exclues des processus de consultation publique, a suscité un grand intérêt. Une réunion communautaire consacrée au projet a permis de créer des liens entre les groupes de femmes, le gouvernement du Nunavut, les élus municipaux, la Fédération des travailleurs et le comité régional des femmes d'Iqaluit. Le projet a été centré sur les femmes inuites et la recherche a été menée en inuktitut et en anglais.

**Saskatoon (Saskatchewan).** Ce centre urbain de moyenne taille est ceinturé par de vastes prairies rurales. On trouve à Saskatoon le plus grand nombre d'Autochtones vivant dans un milieu urbain au Canada et une collectivité de plus en plus multiethnique. Le Département des services communautaires de la Ville de Saskatoon a confié à son comité des relations interraciales le soin de réaliser le projet. Dans ce cas, l'accent a été mis sur l'amélioration de la participation aux processus municipaux des femmes autochtones et métisses, immigrantes et de cultures diverses. La Ville de Saskatoon a établi de bonnes relations avec des groupes de femmes de divers horizons et développé à l'interne de bonnes capacités de recherche participative. Le projet a été bien appuyé par la municipalité, l'université et la collectivité. Il a de plus bénéficié du soutien financier de l'Initiative de participation des Autochtones au marché du travail d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

**Thunder Bay (Ontario).** Thunder Bay est une ville de moyenne taille et un centre-région pour une population importante éparpillée sur des milliers de kilomètres, et jusque dans des collectivités situées très au nord et accessibles seulement par la voie des airs. Le Northwestern Ontario Women's Centre a mené à bien le projet. Le Centre compte une très bonne expérience dans les domaines de la recherche, des services aux

femmes et de la défense des droits des femmes dans le Nord de l'Ontario. Le projet a visé à atteindre les femmes marginalisées qui ne participent pas aux processus municipaux, notamment les femmes autochtones, les femmes des minorités visibles, les femmes handicapées et les femmes pauvres dans la région de Thunder Bay.

**Montréal (Québec).** L'un des plus importants centres urbains du Canada, Montréal a été le théâtre du projet mené par le Y des femmes de Montréal. Le projet a visé la collectivité francophone de Montréal et des immigrantes et femmes de minorités visibles pour qui l'anglais est une langue seconde. Le Y des femmes a reçu l'appui de la Ville de Montréal dans ce projet. Il est depuis longtemps un acteur communautaire très actif dans le soutien des femmes, d'où sa facilité à rejoindre des femmes et des immigrantes de cultures très diverses. Le projet a été réalisé en anglais et en français, en s'appuyant sur des pratiques exemplaires d'inclusion et de participation des femmes bien établies au Québec, et en faisant appel à des groupes de femmes de cultures diverses de Montréal.

#### **Participant·es à la recherche communautaire**

Au total, 364 femmes ont rempli les questionnaires produits par les deux collectivités qui ont mené un sondage. En outre, 321 femmes ont participé aux ateliers, aux groupes de discussion et aux entrevues qui se sont déroulés dans les six collectivités. La recherche à l'échelle communautaire a donc mobilisé la participation directe de 685 femmes.

Un aperçu des méthodes employées dans la recherche menée dans les six collectivités figure à l'annexe D. Les rapports finals produits par chacune de ces collectivités sont accessibles au site web de la FCM à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f).

#### **ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS ET DES OUTILS**

Un résumé des données glanées dans la recherche documentaire, les résultats du sondage national et des consultations menées dans l'ensemble du pays, de même qu'un tour d'horizon des travaux réalisés à l'échelle communautaire ont été présentés au Comité national de coordination lors d'une rencontre de deux jours à Ottawa en mars 2004.

Le Comité a dégagé les grands thèmes sous les aspects de la participation, des obstacles, des avantages, des politiques, des pratiques et des outils, et élaboré les recommandations et les points prioritaires.

La coordonnatrice du projet a rédigé un rapport préliminaire et une trousse de ressources préliminaire, puis les a soumis au groupe de travail du projet et aux membres du Comité national de coordination avant de les compléter et de les finaliser.

*« S'agit-il d'amener plus de femmes à la table ou de changer la forme de la table? »*

(membre du Comité national de coordination)

# CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET COMMUNAUTAIRE



## 1. PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

### 1.1 Position du Canada sur l'échiquier mondial

Le Canada est reconnu mondialement comme un chef de file sur les plans des droits de la personne, de l'égalité entre les sexes et de sa gouvernance locale modèle. Malheureusement, les municipalités canadiennes se sont laissées devancer au chapitre de l'accroissement de la participation des femmes dans les gouvernements locaux.

En mars 2003, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA) a lancé un programme d'envergure mondiale axé sur les femmes participant à la prise de décisions locales. Elle a alors créé une importante nouvelle banque de données renfermant des renseignements sur la situation des femmes élues ou nommées à des postes de commande autour du globe. Dans son bulletin de février 2004, l'IULA mentionne que l'Amérique latine et l'Afrique sont en tête pour ce qui est du nombre de conseillères, et qu'elles dépassent l'Europe à ce chapitre.<sup>20</sup>

Le tableau ci-dessous montre la situation au Canada par rapport à d'autres pays<sup>21</sup> :

Pays	Femmes	Pays	Femmes
Costa Rica	73 %	Ghana	30 %
Chili	48 %	Afrique du Sud	29 %
Suède	42 %	République dominicaine	28 %
Nicaragua	34 %	Royaume-Uni	27 %
Bolivie	34 %	<b>Canada</b>	<b>22 %</b>
Ouganda	33 %	France	22 %
Finlande	31 %	Belgique	22 %
Colombie	30 %	Honduras	22 %
Venezuela	30 %		

Le Canada perd également du terrain pour ce qui est des élues au gouvernement fédéral. En 2003, il se classait 37<sup>e</sup> parmi 181 pays selon le « Tableau sur les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire.<sup>22</sup>



## 1.2 Comparaison des élues dans les trois ordres de gouvernement canadiens

Le pourcentage de femmes dans des charges publiques électives est très similaire dans les trois ordres de gouvernement au Canada, soit fédéral, provincial/territorial et municipal.<sup>23</sup>

2004	Municipal	Provincial/Territorial	Fédéral
Élues	21,7%	20,5%	20,6%

Un tableau ventilé par province et territoire de la participation des femmes en tant qu'élues ou directrices municipales dans les municipalités canadiennes est présenté à l'annexe E.

## 1.3 Les canadiennes et leur degré de participation aux processus décisionnels municipaux

Les données recueillies au cours de l'étude montrent que les femmes participent dans un degré moindre que les hommes aux prises de décisions municipales, tandis que les femmes de groupes divers (minorités visibles, Autochtones, handicapées, immigrantes, autres) sont très mal représentées.

Les données suivantes sur la participation des femmes aux processus décisionnels municipaux ont été recueillies dans 152 municipalités canadiennes diverses :

*« Les municipalités sont 'ici' tandis que les femmes de la communauté sont 'là'. Les deux doivent se rejoindre. »*

(Membre du Comité de coordination réagissant aux résultats du projet.)

### 1.3.1 Participation en tant qu'élues

Une très forte majorité de conseils (86 %) des municipalités sondées n'ont pas un nombre égal d'élus et d'élues au conseil :

- 14 % ont indiqué n'avoir **aucune** femme parmi les membres du conseil
- 32 % ont indiqué avoir une femme au conseil
- 40 % des municipalités ont indiqué compter plus d'une femme mais une proportion de moins de 50 % au conseil
- 13 % ont indiqué compter une proportion d'élues de 50 % ou plus au conseil
- <1 % ont indiqué ne compter aucun homme au conseil

Sur la question de la représentation au conseil des femmes de groupes divers, les données tirées du sondage montrent un écart encore plus grand entre les sexes :

- 1 % des élues font partie des minorités visibles
- <1 % sont des femmes handicapées <1 % sont des immigrantes.

### 1.3.2 Présence des femmes dans les comités consultatifs municipaux

Les femmes participent en plus grand nombre aux comités consultatifs, mais les femmes de groupes minoritaires (minorités visibles, Autochtones, handicapées, immigrantes, autres) sont très peu représentées.

- 80 % des municipalités répondantes ont mentionné ne compter aucune femme des groupes minoritaires parmi les membres des conseils consultatifs.
- Les femmes des groupes minoritaires ne forment que 3 % de la représentation totale aux comités consultatifs municipaux.

- Les femmes forment de 0 % à 50 % des comités consultatifs.
- En moyenne, les comités consultatifs sont composés à 64 % d'hommes et à 36 % de femmes.

### ***1.3.3 Participation des femmes aux processus de consultation municipale***

Parmi les municipalités répondantes, 95 % ont indiqué ne pas recueillir de données sur le nombre de femmes participant aux consultations, et ont plutôt fourni des estimations sur la participation des femmes :

Participation des femmes aux processus de consultation :

- 7 % ont estimé la participation des femmes à plus de 50 %;
- 50 % ont estimé la participation des femmes entre 35 % et 50 %;
- 24 % ont estimé la participation des femmes entre 15 % et 35 %;
- 19 % ont estimé la participation des femmes à moins de 15 %.

Selon les estimations, la représentation des femmes des groupes minoritaires aux consultations municipales est beaucoup plus faible :

- 42 % des municipalités ont indiqué que les femmes des divers groupes minoritaires ne sont pas bien représentées aux consultations;
- 34 % ont indiqué qu'elles sont quelque peu représentées;
- 24 % ont indiqué qu'elles sont très bien ou extrêmement bien représentées aux consultations.

### ***1.3.4 Démarches de consultation***

Les municipalités répondantes ont indiqué que les trois démarches de consultation suivantes sont les plus efficaces pour stimuler la participation des femmes :

- Les réunions publiques (95 répondants)
- Les journées portes ouvertes (66 répondants)
- Les comités consultatifs (60 répondants)

## **2. ACCÈS DES FEMMES : LES FREINS À LA PARTICIPATION**

Les données sur les obstacles freinant la participation des femmes à la prise de décisions municipales ont été recueillies auprès de plusieurs sources afin d'obtenir différentes perspectives: les gouvernements municipaux, le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM, les groupes de femmes et les femmes des six collectivités ciblées.

### **2.1 Obstacles cernés par les municipalités**

Dans le sondage national, les cinq principaux obstacles mentionnés par les municipalités sont les suivants :

1. Les municipalités et les réseaux de femmes n'ont pas de relations de travail bien établies.
2. Les municipalités ne parviennent généralement pas à susciter la participation des femmes aux processus de consultation.
3. Il n'y a pas suffisamment d'aide concrète pour faciliter la présence des femmes (garderie, transport, durée des réunions).
4. Les femmes n'ont pas accès à une information suffisante sur les services municipaux.
5. Le soutien des municipalités en termes de politiques et de pratiques favorisant l'inclusion des femmes est déficient.

Les municipalités ont fait état également des obstacles suivants :

- La formation des femmes ne les prépare pas à devenir des leaders.
- Aucune analyse n'a été menée sur les causes de leur écart de représentation.
- Les femmes ont des vies bien remplies, des responsabilités familiales, peu de temps libre.
- La mentalité des petites communautés, traditionnellement réfractaire à la présence des femmes en politique.
- La distance.
- L'inexistence de groupes de femmes dans la collectivité.
- La culture technique d'un domaine où les routes, les systèmes d'aqueduc et de drainage sont les principaux enjeux.
- La non-reconnaissance des difficultés existant dans la municipalité.
- L'absence d'intérêt de la part des femmes.

### 2.1.1 Absence d'obstacles à la participation

Un certain nombre de municipalités (17) ont indiqué qu'il n'existe, dans leur collectivité, aucun obstacle qui puisse freiner la participation de femmes, et, à la lumière des données fournies, il est apparu que certaines présentent un taux élevé de participation aux consultations (supérieur à 50 %). Fait étonnant, cependant, des municipalités affichant un taux bas ou médiocre ont répondu dans le même sens. Peut-être est-ce parce qu'elles ignorent les difficultés des femmes à cet égard ou qu'elles sont peu intéressées à inciter les femmes à une plus grande participation.

## 2.2 Obstacles cernés par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM

Les membres de ce Comité perçoivent les obstacles suivants à la participation des femmes aux processus de consultation de leur collectivité :

- Le manque de renseignements au sujet des processus municipaux.
- Le manque de modèles féminins.
- Les difficultés d'ordre pratique (garderie, transport, manque d'argent, accès).
- L'absence de politiques en matière d'égalité entre les sexes.

Les membres du Comité ont aussi indiqué les embûches auxquels celui-ci a dû faire face à la FCM :

- Le manque de ressources humaines et financières.
- La résistance passive.
- L'aspect peu prioritaire de ces questions pour certains.
- Le manque d'information claire au sujet des activités du Comité, en particulier, les dates et lieux de rencontre.
- La nécessité de justifier les activités auprès du Conseil de la FCM.
- L'incompréhension généralisée de l'importance du travail du Comité.

*« Du moment que les femmes prennent conscience de la portée des décisions du gouvernement local et de sa structure sur la vie quotidienne, elles deviennent plus intéressées et prêtes à participer. »*

(groupe de discussion de Cowichan)

### 2.3 Obstacles cernés par les groupes de femmes

La consultation menée auprès des groupes de femmes dans l'ensemble du pays a révélé des obstacles particuliers qui nuisent à la participation des femmes marginalisées au Canada :

- La langue, pour les francophones de l'Ontario, les immigrantes, les Métisses et les Autochtones.
- La violence subie par les femmes du Nord. Un groupe de femmes a indiqué que c'est le cas de 70 % des Inuites, et que dans une telle situation, elles n'osent pas lever la tête et s'affirmer.
- La faible scolarité des femmes et leur manque de confiance en soi.
- Leur manque d'influence et d'importance – les femmes n'ont pas de place dans la collectivité.
- Le manque d'argent – les femmes ont tendance à être plus pauvres que les hommes. Il s'agit d'un énorme obstacle à tous les niveaux, qui a empêché l'accès des femmes et d'autres groupes à la politique municipale.
- Le manque de temps – les femmes assument des tâches rémunérées et non rémunérées et ont peu de temps pour participer à des consultations.
- Les immigrantes sont freinées par leurs propres communautés. Un groupe de femmes a dit que ces femmes doivent commencer à s'affirmer, à réclamer leur dû et à assumer leurs droits de contribuables.
- Les attitudes et les préjugés au sujet du rôle des femmes. La perception répandue que les femmes n'ont pas de rôle à jouer sur ce plan et la réception négative qui leur est réservée lorsqu'elles osent s'exprimer.

*« Les résultats de la recherche indiquent clairement un décalage entre les efforts déployés par les gouvernements locaux pour engager le public dans les processus décisionnels et la capacité ou la volonté de bien des femmes à participer. Au risque de généraliser, la recherche montre que les femmes confrontées à de multiples obstacles dans la vie sont aussi celles qui ont le plus de difficulté à participer à la vie publique. »*

(rapport de Cowichan Valley)

### 2.4 Obstacles cernés dans les six collectivités ciblées

Les obstacles mentionnés le plus fréquemment par les femmes ayant participé à la recherche dans les six collectivités retenues sont les suivants :

- Le manque de temps et d'énergie en raison des responsabilités de toutes sortes qu'elles doivent assumer à la maison, auprès de leur famille, au travail, quand ce n'est pas tout simplement pour réussir à survivre.
- Les obstacles d'ordre pratique comme les heures de réunion, l'inaccessibilité dans le cas des femmes handicapées, les problèmes de transport, de gardienne, le manque d'argent.
- Le manque d'information au sujet des processus et des services municipaux ou de l'information trop technique ou écrite en jargon.
- Un système complexe et formel souvent combiné à un espace ou à des exigences intimidants pour les présentations.
- Le scepticisme des femmes quant aux changements qu'elles peuvent provoquer et quant aux systèmes politiques comme tels.
- Le sentiment que leur opinion n'a aucune valeur.
- Le sexisme.
- Le racisme.
- Les barrières de langue.
- Les obstacles propres aux jeunes femmes (absence de modèles féminins, pas d'intérêt à recueillir leur opinion, pas d'importance attachée à celle-ci).

*« Dans les officines du pouvoir politique municipal, les femmes pauvres sont rarement au centre des discussions, encore moins les femmes des minorités visibles et des immigrantes qui sont pourtant en nombre grandissant. Elles figurent rarement, sinon jamais, dans les décisions sur l'adoption des programmes, des politiques ou des priorités budgétaires. Ces dernières années, les données utilisées par les conseillers pour déterminer les orientations font plus que jamais abstraction des aspects propres aux sexes et ne donnent aucune indication sur l'écart croissant entre les femmes et les hommes et entre les divers groupes de femmes.*

(Groupe If Low-Income Women of Colour Counted, Toronto)<sup>24</sup>



## 2.5 Obstacles systémiques à la participation – les femmes marginalisées dans leur communauté

Chacune des six collectivités a indiqué que les femmes marginalisées en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur situation économique, de leur situation d'immigrante, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou d'un handicap participent peu aux processus municipaux et ont tendance à ne pas voter. Toutefois, ces femmes contribuent souvent à des groupes ou à des initiatives communautaires axés sur des questions qui les touchent et qui touchent leur famille. Les femmes marginalisées de ces six collectivités ont dit manquer d'appui, être mal représentées, isolées socialement et la cible de discrimination.

Ces constatations correspondent à celles d'une récente étude qualitative explorant l'incidence des politiques et des services municipaux sur les femmes à faible revenu de Toronto. Selon cette étude, bien que les femmes en général et les femmes de couleur en particulier forment des groupes proportionnellement plus pauvres, les analystes de politiques, chercheurs en développement social et défenseurs populaires ont tendance à aborder la pauvreté et les problèmes sociaux sous-jacents sous un angle générique. En raison de l'incompréhension des obstacles systémiques créés par la race et le genre, la situation particulière des femmes et, notamment, celles des femmes de couleur a été négligée ou obscurcie dans les rapports, les campagnes et les processus décisionnels. Cette incompréhension persiste, malgré les preuves de plus en plus évidentes des disparités systémiques qui confinent les femmes, les personnes de couleur et immigrantes dans les couches les plus pauvres de la population torontoise.<sup>24</sup>

### 2.5.1 Les obstacles systémiques : cas d'espèce

La recherche menée à Iqaluit et à Saskatoon a porté sur les expériences des femmes marginalisées de ces deux municipalités. Elle a fourni une mine de renseignements sur les conséquences du sexisme et du racisme sur les femmes, et sur les embûches qui contrent leur participation aux processus municipaux (voir les rapports intégraux sur le site web de la FCM à [www.fcm.ca/wg-f](http://www.fcm.ca/wg-f)). Les résumés suivants donnent une idée des principales difficultés relevées dans les rapports.

#### *Iqaluit*

Capitale du Nunavut, Iqaluit est une municipalité en pleine évolution et en plein essor à forte majorité inuite. La structure de gouvernance instaurée dans la municipalité a été importée du sud par les hommes blancs (Qallunaat). Le premier conseil municipal a été formé en 1964 et la collectivité a été reconnue comme entité municipale en 1974. Toutes les participantes à la recherche étaient Inuites. Elles ont affirmé que de nombreuses femmes estiment que le gouvernement municipal n'a aucune pertinence dans leur vie ou qu'il s'agit d'un système rempli d'obstacles culturels, linguistiques ou fondés sur le sexe.

« La politique municipale suscite peu d'intérêt. Rien, dans la politique municipale et même territoriale, ne reflète les convictions inuites. Ce système a été créé par les occidentaux. »  
(Participante d'Iqaluit)

Les Inuits unilingues sont freinés par des barrières linguistiques, bien que les assemblées municipales se déroulent en inuktitut et en anglais et que l'interprétation simultanée soit offerte. Une femme a affirmé que l'inuktitut est toujours ajouté en bout de ligne, pour ainsi dire, bien qu'il s'agisse en soi d'une condition essentielle pour servir la base.



Les femmes d'Iqaluit ont dit que la politique est encore considérée comme une chasse gardée masculine dans leur ville et qu'elles privilégient d'autres moyens pour faire avancer les enjeux qui leur tiennent à cœur. Les femmes qui veulent faire leur part pour leur collectivité ou qui font du bénévolat sont tellement engagées dans d'autres organismes ou conseils qu'il ne leur reste tout simplement pas assez de temps pour participer à la politique municipale. Les Inuites ont évoqué le racisme et le sexisme parmi les obstacles importants à leur participation aux processus municipaux.

*« Si les femmes s'expriment dans les assemblées publiques, elles sont 'remises à leur place' ou intimidées parce qu'on juge qu'elles ne devraient pas prendre part à des discussions politiques sérieuses. »*

(rapport de recherche d'Iqaluit)

Les femmes croient que la politique est un monde dominé par les hommes et que le sexisme existe dans la société, au conseil et au sein de l'administration. Les rôles respectifs des femmes et des hommes sont ancrés très profondément dans la société inuite, et les hommes ont toujours été reconnus comme les leaders. Les Inuites participantes ont mentionné que les femmes sont fréquemment victimes de harcèlement sexuel, et que cette forme d'intimidation est employée par les hommes afin de les rabaisser lorsqu'ils croient qu'elles sont en mesure d'accomplir certaines tâches aussi bien – et parfois mieux – qu'eux. Une ex-conseillère a dit avoir été obligée de se tourner vers les conseillers non inuits pour faire avancer ses dossiers. Le conseiller présentait une motion à sa place, et ainsi il était plus facile de faire accepter la proposition par les conseillers inuits plus âgés. Les femmes sont aussi la cible de rebuffades de la part de promoteurs non inuits, car ceux-ci prétendent que les femmes ne sont pas qualifiées pour poser des questions ou prendre des décisions à l'égard des grands projets de développement.

Les participantes ont suggéré des modifications à l'organisation matérielle des assemblées du conseil municipal qui favoriseraient l'inclusion des femmes et rendraient les assemblées moins intimidantes, comme de disposer les chaises en cercle plutôt que face à une table avant, et de commencer chacune des assemblées en allumant la traditionnelle lampe à huile en stéatite (qulliit).

### *Saskatoon*

À Saskatoon, la recherche-action a fait appel à quatre groupes de discussion composés d'Autochtones (plus de 50 % des participantes), d'immigrantes, de réfugiées et de représentantes des minorités visibles. Les données ont été réparties en quatre grands thèmes afin de cerner les principaux obstacles à l'engagement des femmes aux affaires municipales, soit :

- Le manque d'appui et de représentation, l'isolement social et la discrimination subis par les femmes marginalisées.
- Le manque d'habiletés interpersonnelles et de confiance en soi.
- Les considérations d'ordre structurel liées aux rapports entre les sexes et au mode de fonctionnement.
- Le manque d'information et de transparence relativement à la politique municipale.

*« Les hommes doivent être sensibilisés. Ils doivent se renseigner pour comprendre les difficultés et la vie des femmes... ils nous intimident vraiment. »*

(Atelier de Saskatoon)

Les femmes ont indiqué que le racisme et la discrimination freinent leur participation aux processus municipaux, en s'appuyant sur des exemples concrets de cas de discrimination de la part des services policiers, des conseillers municipaux et des services municipaux. Elles se sont dites préoccupées par la faible représentation des Autochtones et des femmes de couleur à la commission de police et aux comités municipaux. Malgré une politique exigeant que les comités municipaux soient composés d'hommes et de femmes à parts égales (1996), les femmes se sentent sous-représentées et affirment qu'on ne leur donne pas l'occasion

de faire un apport important. Les femmes ont recommandé que la moitié des réunions de comités municipaux soient animées par des femmes et des hommes de minorités visibles.

Les femmes souhaiteraient que les employés de tous les services municipaux reçoivent une formation pour les sensibiliser au racisme, aux différences culturelles et aux aspects propres à chacun des sexes, et que le grand public soit aussi sensibilisé au sexisme dans le milieu de travail. Elles ont suggéré que la Ville organise davantage d'activités centrées sur les citoyens marginalisés, en particulier des activités pour former et encadrer les jeunes.

La peur a été mentionnée très souvent parmi les obstacles à la participation des femmes. Les femmes ont dit se sentir plus anxieuses et moins rassurées à cause de facteurs tels que le manque d'estime de soi, la discrimination, le dénigrement des hommes, le sexisme, la gêne de s'exprimer en public, les remarques désobligeantes d'autres femmes et la culture encore très teintée de patriarcat.

Les femmes ont suggéré que des défenseurs ou des mentors aident les femmes à briser leur isolement social. Elles ont aussi suggéré que les municipalités invitent ou coopèrent avec des groupes de femmes pour réduire cette peur et stimuler la participation. Les femmes affirment que les réunions et consultations municipales et les assemblées de conseil sont dominées par les hommes et sont très intimidantes. Elles ont recommandé que la Ville emploie des formules de réunions moins formelles comme les tables rondes, calquées sur les cercles de discussion autochtones et favorisant davantage la participation.

*« Il faut changer la formule des réunions, pour que tous se sentent rassurés et libres de s'exprimer sans être jugés négativement. Dans une réunion entre hommes, c'est à qui aurait la meilleure idée, mais ce qu'il faut, c'est davantage de collaboration et de forums où tous se sentent à l'aise de travailler en équipe. »*

(Groupe de discussion de Saskatoon)

### 2.5.2 Résumé

Le sondage national et la recherche menée dans les six collectivités canadiennes ciblées ont fait ressortir clairement que les femmes ne participent pas autant qu'elles le souhaiteraient, et qu'un large pan des femmes de groupes minoritaires ou défavorisés se trouvent totalement exclues des processus municipaux.

## 2.6 Obstacles liés au scepticisme à l'égard des processus politiques

L'une des constatations les plus troublantes des consultations tenues dans le cadre de la recherche est le scepticisme affiché par les femmes envers les gouvernements municipaux, et le monde politique en général, dans la société canadienne.

La recherche menée dans les collectivités ciblées a montré un lien entre le degré de scepticisme et le degré de désavantage ou de marginalisation des femmes à cause de leur race, de leur couleur, de leur situation d'immigrante, de leur situation socioéconomique, de leur orientation sexuelle ou de leur âge. Plus les femmes sont défavorisées ou marginalisées, moins elles font confiance à la classe politique et aux processus politiques pour provoquer des changements positifs dans leur vie.

Certaines des collectivités participantes ont eu de la difficulté à convaincre des femmes de participer au projet, ces femmes étant convaincues que ce serait une perte de temps ou ne voyant pas de désir sincère de changer les règles du jeu politique dans quelque ordre de gouvernement que ce soit.

Les dirigeantes de certains groupes de femmes qui ont eu à travailler au sein ou avec des comités municipaux se sont plaintes du contrôle exercé par les municipalités sur les comités de défense des femmes et de relations interraciales. Elles ont indiqué que les gouvernements municipaux consultent rarement les groupes de femmes locaux, provinciaux, territoriaux ou nationaux, et qu'ils imposent des mandats qui rendent le changement et les progrès difficilement réalisables.

Ce scepticisme à l'égard des processus politiques n'est pas partagé seulement par les femmes et les groupes de femmes. Par exemple, lorsque la coordonnatrice du projet a présenté le projet au Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » lors de la réunion du Conseil national d'administration de la FCM à Windsor (Ontario), plusieurs élues ont réagi en disant qu'il y avait déjà eu suffisamment de recherches sur les obstacles à la participation des femmes, et que le temps était plutôt venu de passer à l'action politique pour éliminer les obstacles déjà cernés.

Plus précisément, ces élues ont dit :

- que les femmes en ont assez de se faire poser des questions au sujet d'obstacles déjà connus et que tous les ordres de gouvernement confondus font bien peu de choses pour les résoudre;
- qu'elles s'inquiètent de l'incidence sur les femmes et les enfants des compressions décrétées par les gouvernements et des responsabilités sociales transférées aux municipalités sans contrepartie financière, deux enjeux que n'a encore réglés aucun ordre de gouvernement;
- qu'elles craignent que ce nouveau projet de recherche ne serve qu'à renforcer le scepticisme des femmes face aux gouvernements municipaux et aux élus municipaux, si la FCM et les municipalités membres ne prennent pas de mesure concrètes pour éliminer les obstacles révélés dans le cours du projet.

*« Il existe dans l'ordre de gouvernement municipal un certain préjugé sexiste qui limite la consultation. Les municipalités s'intéressent aux femmes entrepreneurs pour leur apport à l'assiette fiscale, mais pas à celles qui font un travail non rémunéré. Et elles ne sont pas intéressées non plus à consulter les femmes sur des enjeux sociaux comme les sans-abri. Il faut beaucoup d'efforts et de ténacité de la part des femmes pour se faire entendre. »*

(Entrevue avec un groupe de femmes)

*Les participantes au groupe de discussion des femmes afro-canadiennes de la Nouvelle-Écosse ont dit que leur participation ne mène à rien, que les dirigeants de la Ville ne s'intéressent pas à leur communauté; ils « ne font jamais rien pour nous », ont-elles affirmé.*

(Groupe de discussion d'Halifax)

## Résumé

Nombre de femmes, malgré le degré d'insatisfaction exprimé, continuent de croire qu'une évolution du système politique est possible et que cette évolution peut même favoriser l'émergence du système respectueux, inclusif et non partisan auquel elles aspirent. Certaines pensent que « les temps changent »; elles observent des changements dans le rôle du gouvernement local, dans la représentation des femmes aux conseils, et notent que les programmes politiques commencent à réserver un peu plus de place aux dossiers sociaux.<sup>25</sup>

### 3. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS MUNICIPAUX

#### 3.1 Les motifs de participation des femmes aux processus municipaux

Les participantes à la recherche menée à l'échelle communautaire à Montréal et à Halifax ont décrit les raisons qui les poussent à participer aux processus décisionnels municipaux :

- ***S'informer***  
Les femmes disent qu'elles veulent être mieux informées sur certaines questions. Celles qui restent au foyer pour élever leurs enfants se sentent isolées, et affirment que la participation aux séances d'information municipales est un moyen de briser leur isolement et, donc, d'accroître leurs connaissances. Les femmes ont aussi recours aux processus de consultation pour recueillir de l'information, et ainsi mieux se préparer à participer aux débats à venir sur les enjeux qui les intéressent.
- ***Formuler des idées et des opinions, influencer les décideurs***  
Les femmes disent qu'elles veulent exprimer leurs idées et faire connaître leurs points de vue aux décideurs municipaux. Certaines doutent énormément de l'influence que peuvent avoir les citoyens dans les décisions des élus, tandis que d'autres ont obtenu de bons résultats et pensent que leur opinion a été prise en compte. Les femmes croient qu'il en va de leur devoir de citoyenne de participer, mais que les femmes ne sont pas « habituées » à le faire.
- ***Manifester son appui ou se porter candidate en politique municipale***  
Le degré de participation a été plus élevé à Montréal, où plus de la moitié des participantes avaient pris part à au moins une consultation municipale, dont un bon nombre à deux ou trois. Les Montréalaises fortes de cette expérience se sont dites très encouragées par les progrès des femmes et convaincues que ce progrès est attribuable à la hausse des groupes communautaires qui favorisent et stimulent la participation des femmes.
- ***Partager leurs connaissances et leur expertise***  
La participation des femmes est utile et importante, parce que les femmes voient les enjeux d'une perspective différente et vivent différemment ce qui se passe dans leur collectivité.
- ***Servir de modèle à leurs enfants et à leur collectivité***  
Les femmes qui participent aux processus municipaux en parlent à la maison; leurs enfants entendent donc parler de politique et sont mieux informés à ce sujet. De plus, le fait de voir des femmes prendre part activement aux processus municipaux encourage d'autres à leur emboîter le pas.

« Certes, les avantages de la participation sont reconnus, mais cela n'a pas pour effet d'inclure les femmes d'emblée ou de susciter des mesures pour rehausser la participation. En politique municipale, l'engagement des femmes est un nouveau phénomène tant pour les femmes que pour les hommes... Les difficultés et les obstacles liés aux rôles des femmes et à la définition de leur rôle ne sont pas discutés au grand jour au Canada, pourtant ils sont loin d'être réglés. »

(Entrevue avec une femme membre du Conseil national d'administration de la FCM)



- ***Provoquer des changements dans leur collectivité***

La participation peut emmener des changements. Des femmes occupant des rôles de leaders dans leur collectivité estiment que la participation des femmes peut mener à de plus importants changements – cela peut permettre à un plus grand nombre de femmes à participer, stimuler le sentiment d'appartenance et améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Elles croient également que les conseillers ont besoin de l'opinion des femmes pour prendre de bonnes décisions.

### **3.2 Accroître la participation des femmes : à quoi bon en parler en 2004?**

Souvent, dans les consultations nationales et communautaires, on voulait d'abord savoir en quoi le projet de recherche était nécessaire. Les questions ont démontré une certaine ignorance généralisée du degré de participation des femmes aux processus municipaux canadiens. Certains gouvernements municipaux et certaines femmes des collectivités ciblées ont affiché un intérêt mitigé envers ce projet, ou ont commencé à s'y intéresser et à l'appuyer seulement à mesure de son déroulement. Plusieurs des collectivités ciblées ont eu du mal à obtenir la participation ou l'appui de leur gouvernement local envers le projet, et deux d'entre elles ont eu de la difficulté à convaincre les femmes de leur collectivité à participer aux consultations.

Lorsque le projet visant à accroître la participation des femmes a été amorcé, l'égalité entre les sexes n'est pas apparue immédiatement comme une préoccupation prioritaire à l'échelle nationale ou communautaire. L'intérêt et la compréhension à l'égard de la participation à part entière des femmes ont crû au fur et à mesure de l'avancement du projet. Néanmoins, la première étape a suscité la question suivante : Pourquoi, en 2004, est-il si peu question de la nécessité d'assurer l'égalité entre les sexes et la pleine participation des canadiennes aux processus municipaux?

Les conclusions de la recherche indiquent qu'il n'existe pas de réponse simple à cette question :

- Les municipalités canadiennes font face à une multitude d'enjeux et de préoccupations par suite du délestage, de nouveaux mandats, d'un manque de fonds et de ressources de toutes sortes, et des attentes accrues de la population. Ce sont peut-être ces pressions et ces nouveaux défis qui expliquent l'inaction dans le domaine des pratiques d'inclusion et de l'égalité entre les sexes.
- Les gouvernements municipaux ont souvent été décrits comme une chasse gardée masculine par les répondants. Les gouvernements municipaux issus de cette tradition peuvent avoir du mal à sortir du *statu quo*, accepter une participation des femmes faible ou inexistante comme « normale » et résister aux changements qui permettraient d'accroître la participation des femmes.
- Un point de vue entendu fréquemment au cours de l'étude est que les femmes ont le droit de voter et de participer et, donc, qu'elles sont égales et qu'il n'y a pas lieu d'intervenir davantage. D'après ce point de vue, l'égalité des femmes se limiterait à assurer leur parité aux yeux de la loi et n'exigerait pas l'élimination des obstacles à leur participation à part entière. Certains répondants ont même affirmé que des mesures visant à accroître leur participation seraient « antidémocratique » ou répandraient la fausse impression que les femmes forment un « groupe d'intérêt spécial ».
- Les femmes actives sur la scène politique canadienne disent que les règles du jeu sont encore édictées par les hommes et évoquent les écueils qui attendent les femmes qui s'aventurent sur ce terrain. La discrimination raciale et sexiste dont étaient imprégnées les lois canadiennes sur le droit de vote à une certaine époque a laissé des séquelles, tandis que les attitudes bien ancrées à propos de la place des femmes continuent de teinter l'expérience des femmes en politique.<sup>26</sup>



- L'étude a révélé que les liens entre les femmes et les groupes de femmes d'une part, et les gouvernements municipaux d'autre part, sont encore embryonnaires. Les femmes et les groupes populaires ont eu tendance à travailler plus étroitement avec les ordres de gouvernement fédéral et provincial et commencent seulement à explorer les possibilités de coopération et de partenariat avec les municipalités. L'absence de pression de la part de la collectivité peut être la raison du peu d'initiatives mis de l'avant par les gouvernements locaux pour améliorer les taux de participation.
- Un point de vue répandu est que le nombre d'élues augmentera de plus en plus avec le temps et qu'il n'est pas nécessaire de développer de stratégie particulière. Assurément, c'est ce qui s'est produit au cours des années 1980 et 1990, mais leur nombre a stagné depuis et a même commencé à régresser, créant un nouveau « plafond de verre » pour les femmes du Canada.<sup>27</sup>
- Les femmes et les groupes de femmes ont été touchés durement par la vague d'austérité provoquée par la lutte aux déficits gouvernementaux, la disparition de programmes sociaux et le fossé grandissant entre riches et pauvres au Canada. La pauvreté a un sexe et une couleur au Canada, et elle fait de plus en plus de ravages parmi les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les immigrants et les personnes handicapées. Il devient plus difficile pour les femmes et pour leurs groupes de défense de militer pour l'égalité et l'inclusion lorsque la lutte pour la survie prend le dessus.<sup>28</sup>
- La participation des femmes aux charges électorales est bien sous le seuil de la parité dans tous les ordres de gouvernement. Toutefois, selon les données de la FCM sur les femmes à la direction générale des municipalités, les femmes sont représentées équitablement dans les secteurs décisionnels dans la plupart des provinces dotées de lois sur l'équité en matière d'emploi.
- Le nombre de législatrices constitue un important indicateur d'évolution sociale et politique pour les Canadiennes. La sous-représentation persistante des femmes dans tous les ordres de gouvernement traduit un profond déficit démocratique au Canada et affiche une tendance évidente à la baisse.<sup>29</sup>

#### 4. POLITIQUES ET PRATIQUES D'INCLUSION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS MUNICIPAUX

Les réponses reçues au sondage national font état de l'inexistence de politiques et de pratiques officielles pour intégrer les femmes aux processus municipaux. En l'absence d'un tel cadre, l'intégration des femmes aux processus de participation publique dépend de la bonne volonté ou du leadership d'intervenants des gouvernements municipaux. Cette lacune, alliée à l'absence de formation ou d'expertise en analyse comparative entre les sexes, de collecte de données ventilées par sexe et d'outils connexes, semblent avoir un lien avec les faibles taux de participation des femmes, et des femmes marginalisées en particulier, aux processus décisionnels municipaux.

##### 4.1 Résultats du sondage national

Le sondage national auprès des municipalités a révélé la situation en ce qui a trait à l'utilisation de politiques et de pratiques visant à promouvoir la participation des femmes aux processus municipaux :

#### 4.1.1 Politiques de participation publique

- 24 % des municipalités répondantes ont indiqué avoir un énoncé de politique sur la participation publique (72 % n'en avaient pas et 4 % ne savaient pas)
- 55 % des municipalités ont inclus dans leur énoncé de politique des recommandations pour l'intégration des femmes aux processus de consultation
- Moins de 1 % des municipalités ont indiqué avoir une politique comportant des recommandations particulières pour l'intégration des femmes des groupes minoritaires aux processus de consultation
- 13 % des municipalités ont indiqué avoir des politiques, des programmes et des services tenant compte des besoins différents des hommes et des femmes en matière de prévention de la criminalité

#### 4.1.2 Analyse comparative entre les sexes – outils et formation

- 4 % des municipalités ont mentionné avoir recours constamment à des outils d'analyse comparative entre les sexes.
- 3 % des municipalités ont mentionné y avoir recours la plupart du temps.
- 20 % des municipalités ont mentionné y avoir recours parfois.
- **63 % ont mentionné n'avoir jamais recours à des outils d'analyse comparative entre les sexes** et 10 % ont indiqué ne pas savoir.
- 10 % ont mentionné offrir de la formation en analyse comparative entre les sexes aux élus et 9 % à leur personnel.
- 81 % ont mentionné ne pas offrir une telle formation aux élus et 80 % ne pas en offrir à leur personnel.
- L'outil d'analyse le plus courant est un programme d'équité en matière d'emploi utilisé dans le processus d'embauche (47 %).
- 6 % des municipalités ont mentionné avoir des programmes de sécurité axés sur les femmes.
- Moins de 5 % des municipalités ont mentionné avoir recours à des consultations ciblées avec des groupes de femmes, à des marches exploratoires (sécurité des femmes), à des comités consultatifs sur les femmes et à des comités consultatifs sur la diversité.
- Une municipalité a mentionné avoir recours à des analyses des répercussions sur les femmes et les hommes.
- Aucune municipalité n'a fait état de collecte de données ventilées par sexe.

#### 4.2 Recommandations des collectivités ciblées et des groupes de femmes en matière d'orientation et d'élaboration de politique

Les conclusions de la recherche dans les collectivités cibles et les commentaires recueillis auprès de groupes de femmes abondent dans le même sens : il faut des politiques et des processus qui débouchent sur l'adoption de politiques et de pratiques municipales qui englobent formellement les femmes dans les processus décisionnels qui ont une incidence sur leur vie au sein de leur collectivité.

- Les femmes ont un grand désir d'améliorer la qualité de vie dans leur collectivité.
- Les femmes tiennent à des processus équitables, à un gouvernement ouvert et accessible ainsi qu'à une démarche intégrant toute la collectivité.

*Des femmes du groupe de discussion de Thunder Bay ont suggéré au centre des femmes local d'organiser une rencontre ou un forum pendant la campagne électorale municipale avec tous les candidats afin de pouvoir les rencontrer et discuter avec eux des enjeux de leur ville dans un cadre informel.*

(Rapport de Thunder Bay)

- Les motifs qui incitent les femmes à participer traduisent un grand désir de jouer un rôle dans l'amélioration de leur collectivité ou un profond intérêt à l'égard d'un enjeu particulier.
- Les femmes qui ont fait le saut en politique avaient fait du travail communautaire à l'échelle scolaire ou dans des organismes communautaires.

#### 4.2.1 *Recommandations des collectivités ciblées*

Les recommandations suivantes sont extraites du rapport de Cowichan Valley; elles portent sur l'instauration de politiques municipales favorisant l'intégration des femmes aux processus municipaux :

- Revoir les politiques et pratiques en matière de consultation ou établir de telles pratiques en veillant à ce qu'elles englobent des critères et des repères assurant l'inclusion et l'accessibilité des processus du gouvernement local.
- Évaluer les politiques et pratiques de consultation pour en déterminer l'inclusion.
- S'assurer autant que possible de recueillir des données ventilées par sexe, le revenu, la répartition géographique et selon d'autres facteurs socioéconomiques pertinents.
- Intégrer des critères et des listes de contrôle dans le cadre des processus décisionnels et d'information.
- Veiller à ce que les processus d'intégration des élus et du personnel englobent de l'information et de la formation en matière d'inclusion et d'analyse comparative entre les sexes.
- Collaborer avec des groupes communautaires pertinents de façon continue pour intégrer leurs points de vue et leurs commentaires aux processus de consultation.
- Établir un cadre propre à encourager et à guider les analyses.

#### 4.2.2. *Recommandations des groupes de femmes*

Les groupes de femmes ont soutenu qu'au chapitre de la participation aux processus décisionnels municipaux, les femmes sont égales en théorie mais non en pratique. Elles croient qu'il faut de nouvelles politiques et de nouveaux processus pour :

- éliminer les obstacles à la participation des femmes;
- établir des cibles d'accroissement de participation;
- mettre en relief l'apport des femmes, leurs points de vue et leurs démarches de travail.

Les groupes de femmes ont fait des suggestions de politiques municipales que pourraient élaborer la FCM et les municipalités :

- Conception d'une nouvelle vision du gouvernement local pour en faire une instance démocratique plus inclusive et faisant appel à une vaste représentation d'intéressés au processus décisionnel local.
- Politiques de consultation intégrant les groupes de femmes locaux, provinciaux et nationaux afin de mettre à profit leurs connaissances, leurs ressources et leurs réseaux.
- Principes directeurs en matière de processus décisionnel municipal, notamment, principes favorisant le développement durable et préconisant la justice sociale, l'équité, la transparence, la responsabilité, le respect des limites de l'écosystème, la participation, de même que la vision et la planification à long terme.
- Approche différenciée selon les sexes : analyser les répercussions sur les femmes et sur les hommes de toutes les politiques, en prenant soin de ne pas se fonder sur une définition étroite des « préoccupations des femmes ». Cibler les enjeux communautaires et utiliser une méthode d'analyse faisant ressortir l'impact des politiques, des plans et des décisions tant sur les femmes que sur les hommes.

- Modifications aux structures pour intégrer les femmes dans les comités, les conseils et les effectifs municipaux, en visant une représentation de 50 % à cet égard.
- Processus budgétaires intégrant l'analyse des aspects propres à chacun des sexes et sensibles à ces aspects.
- Politiques favorisant le développement des capacités et du leadership des jeunes femmes, des femmes pauvres, des femmes autochtones et métisses, des femmes d'autres minorités visibles et des immigrantes.
- Politiques favorisant des consultations inclusives garantissant la participation des femmes et la prise en compte de leurs points de vue dans des résultats concrets, garantissant également une participation soutenue et non pas tributaire d'une seule personne (comme d'un maire progressif ou d'une mairesse progressive) ou d'un climat politique quelconque.
- Politiques tenant compte de la participation des femmes pour mesurer le succès des processus municipaux.
- Politiques assurant que les municipalités disposent d'hommes et de femmes qui ont reçu la formation voulue pour tenir compte des aspects propres à chacun des sexes, qui soutiennent cette perspective et qui possèdent des connaissances en analyse comparative entre les sexes et en collecte de données ventilées par sexe.

### 4.3 Élaboration des politiques à la FCM

La consultation avec le Conseil national d'administration et des membres du personnel de direction de la FCM a porté entre autres sur l'élaboration des politiques à la FCM. Il en a ressorti plusieurs points importants :

- La FCM ne crée pas de politiques pour les municipalités membres et ne dicte pas non plus d'orientation à cet égard. Par contre, la FCM diffuse des modèles et assure le partage du savoir entre les membres. La FCM aurait l'occasion de jouer un rôle central dans le partage des connaissances sur l'enjeu des femmes dans les gouvernements locaux.
- Le Centre international pour le développement municipal (CIDM) a adopté une politique en matière d'égalité entre les sexes pour guider les efforts de développement international de la FCM.
- Ni la FCM ni le CIDM ne compte au sein de son équipe une spécialiste des questions liées à l'égalité des sexes, mais il serait bon d'en envisager la possibilité.
- La FCM cible les enjeux politiques d'envergure nationale. Les questions liées à l'égalité des sexes et la faible participation des femmes ne figurent pas parmi les enjeux prioritaires et n'ont pas fait l'objet de discussions avec les membres. Ils doivent être reconnus comme des enjeux d'envergure nationale pour faire l'objet d'une politique.

*« La faible participation des femmes est un problème et doit être reconnu comme tel. »*

(Entrevue avec une membre du Conseil national d'administration de la FCM)

- La FCM emploie des modèles et aborde les politiques sous différentes perspectives (p. ex. perspective rurale, perspective économique). Il serait donc possible, également, d'examiner les politiques sous l'angle des aspects propres à chacun des sexes, si c'était souhaité.
- La FCM pourrait élaborer des objectifs et un plan de travail pour intégrer la Déclaration de l'IULA dans les comités permanents de la FCM, et ainsi s'assurer qu'elle devienne partie intégrante de la culture du Conseil national d'administration de la FCM.

## 5. DES CONSULTATIONS INCLUSIVES POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES

À la lumière des constatations de la recherche à l'échelle du Canada et dans les collectivités ciblées, des processus de consultation efficaces pourraient rapprocher les gouvernements municipaux et les femmes. Des groupes de femmes qui ont réalisé un nombre record de projets conjoints avec leur gouvernement municipal ont indiqué que des consultations fructueuses avaient été le point de départ qui a permis de développer un bon climat de coopération et de partenariat entre les divers intervenants.

### 5.1 Principaux facteurs d'inclusion des femmes dans les consultations

La recherche dans les collectivités a suscité des recommandations pour concevoir des processus inclusifs porteurs d'une plus grande participation des femmes :

- Diffuser de l'information sur les possibilités de consultation dans un langage simple parmi les femmes et les groupes de femmes, les renseignant également sur la façon dont elles peuvent s'engager et dont sera traité leur apport.
- Recourir à divers modes de diffusion pour rejoindre les femmes (p. ex. site web, journaux, médias, information aux réseaux de femmes).
- Autant que possible, tenir des séances de consultation à des endroits où se réunissent les femmes, qui leur sont accessibles et où elles se sentent à l'aise.
- Tirer parti au maximum des partenariats avec les groupes de femmes locaux pour accéder à leurs réseaux et à leur expertise ainsi que pour rejoindre les femmes marginalisées de la collectivité.
- Adopter des stratégies actives et rejoindre les femmes, en particulier, les femmes marginalisées, pour s'assurer de leur participation.
- Fournir un appui pratique pour aider les femmes à se rendre aux réunions (transport, garderie, nourriture, immeubles accessibles aux personnes handicapées).
- Mener les consultations dans un langage bien compris des femmes.

*« Comment peut-on s'intéresser aux processus décisionnels quand on ne sait ni quand ni pourquoi les décisions municipales sont prises. Ce n'est pas en faisant part des décisions de la Ville par la voie des journaux après le fait accompli qu'on arrivera à stimuler la participation. »*

(Groupe de discussion de Thunder Bay)



- Veiller à ce que le processus de collecte d'information soit sûr pour les femmes, qu'il soit mené de façon respectueuse et dans un langage clair.
- Envisager de faire appel à des groupes de femmes pour aider à animer les rencontres ou à concevoir le processus de collecte d'information.
- Créer des groupes de discussion et des ateliers où les femmes peuvent obtenir de l'information et en fournir. Les rencontres de cuisine, les cercles de discussion et les goûters-causeries sont aussi suggérés.
- Mettre à profit l'information fournie par les femmes et les informer des décisions prises, pour qu'elles sachent que leur point de vue est apprécié et pris en compte.

*« Il est important d'accroître la participation à la politique urbaine pour réduire l'isolement. Les gens devraient s'y sentir très à l'aise. »*

(Groupe de discussion d'étudiantes d'Halifax)

Dès lors que les femmes se sentent à l'aise et savent que leur point de vue compte, elles sont en mesure de participer pleinement aux consultations. Les processus de consultation qui favorisent l'inclusion des femmes sont une condition de base pour engager les femmes dans d'autres processus municipaux.

## 5.2 Déterminer les préoccupations des femmes et l'à-propos de consulter les femmes

La recherche réalisée à l'échelle nationale et communautaire a donné lieu à des questions et à des débats quant aux sujets sur lesquels les municipalités devraient consulter les femmes et quant à la façon de définir les préoccupations des femmes.

La recherche a révélé que les femmes sont exclues des processus municipaux, ou choisissent de ne pas y participer, lorsque :

- Les municipalités conçoivent leur mandat comme se limitant uniquement à répondre aux besoins en infrastructures de la collectivité (routes, eau, égouts, développement économique) et faisant abstraction des infrastructures sociales qui ont une incidence sur les familles et les collectivités.
- Les municipalités ont une définition étroite des préoccupations des femmes, n'y faisant entrer que les questions de garderies, de sécurité des femmes et d'équité en matière d'emploi et ne reconnaissant pas que toutes les décisions municipales intéressent et touchent les femmes.
- Les municipalités élaborent leurs politiques et leurs plans sans tenir compte des aspects propres à chacun des sexes et, donc, n'évaluent pas les besoins différents des femmes et des hommes et les effets différents des décisions sur les uns et sur les autres.
- Les municipalités ne cherchent pas à recueillir l'opinion des femmes ou des groupes de femmes, et ne les intègrent pas parmi les intervenants dans les processus décisionnels.

*« De nouvelles formes de démocratie émergeront seulement lorsque la participation sera accrue – les nouvelles idées ne viendront sûrement pas des hommes confortablement installés au pouvoir. Les gens sont une richesse. Nous n'explorons pas ces ressources, et c'est le pays qui en souffre. »*

(Entrevue avec un groupe de femmes)

- Les groupes de femmes définissent le rôle et les responsabilités des gouvernements municipaux de façon étroite, négligent le niveau local dans leur action et leur engagement, et ne créent pas de partenariats à ce niveau pour se pencher sur les questions qui ont des répercussions sur les femmes de leur collectivité.
- Les municipalités supposent que les préoccupations des femmes seront résolues sans ressources, formation ou sensibilisation.
- Les municipalités consultent les femmes et les groupes de femmes, mais ne donnent pas suite aux recommandations ou aux préoccupations formulées.

Au Canada, les « préoccupations des femmes » ou, plus précisément, l'analyse comparative des aspects propres à chacun des sexes de ces préoccupations (tels le logement, les transports, la sécurité publique, les services sociaux) ont plutôt été en marge des courants dominants en urbanisme, en gouvernance et dans les milieux universitaires. Les municipalités et les femmes doivent examiner de près les répercussions des décisions municipales tant sur les femmes que sur les hommes, et inclure également les femmes et les hommes dans le processus décisionnel.<sup>30</sup>

### 5.3 Accroître la participation des femmes : rôle incombant aux municipalités et aux associations de municipalités

Les groupes de femmes ont fait valoir qu'il est crucial que la FCM, les associations de municipalités et les gouvernements municipaux prennent l'initiative pour qu'émerge une nouvelle vision qui assurera l'intégration à part entière des femmes dans toutes les collectivités du pays :

#### *Leadership*

- La FCM doit faire preuve de leadership en prônant des gouvernements locaux plus démocratiques, une intégration accrue des femmes en général et des femmes Autochtones en particulier, des minorités visibles et des femmes marginalisées dans leur collectivité. Elle doit jouer un rôle d'avant-plan dans l'élaboration d'une nouvelle vision des gouvernements locaux et d'une démocratie plus inclusive faisant place à une participation plus vaste de la base aux décisions locales.
- Le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM peut assumer un rôle de premier plan avec un rôle et un mandat modifiés au sein de la FCM. Le Comité doit promouvoir la pleine intégration des femmes, tel que défini dans la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de l'IULA, et soutenir l'atteinte d'un taux de participation égal de la part des femmes et des hommes à tous les processus municipaux canadiens.<sup>31</sup>
- Les conseillers municipaux, en particulier les femmes qui occupent cette fonction, peuvent faciliter l'émergence d'idées et de pratiques nouvelles plus démocratiques et plus inclusives.

### *Mentorat, appui, sensibilisation*

Le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM » a formulé sa vision du rôle qui revient aux élues afin d'appuyer la pleine intégration des femmes dans tous les processus municipaux, soit :

- Les élues doivent agir à titre de guides et de conseillères pour accroître la participation des femmes aux processus municipaux.
- Les élues doivent assumer un rôle de soutien dans le développement et la création de comités consultatifs locaux;
- Les élues doivent sensibiliser les femmes de leur collectivité pour qu'elles comprennent davantage l'importance de participer aux processus municipaux. Elles doivent également utiliser les médias pour stimuler la sensibilisation aux préoccupations et à la participation des femmes;
- Le comité des femmes de la FCM doit assumer le rôle suivant au sein de la FCM :
  - Assurer la coordination des initiatives nationales avec les initiatives internationales liées à la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de l'IULA, afin que le Canada assume ses obligations intérieures à titre de membre de l'IULA.
  - Diffuser à la FCM et aux municipalités membres des données et des recommandations dans les domaines de l'égalité entre les sexes et de la participation civique, dans le but d'atteindre un taux égal de participation de la part des femmes et des hommes.
  - Appuyer les femmes afin qu'elles puissent jouer un rôle de chef de file dans les processus municipaux, par le biais du mentorat, de la formation et de la sensibilisation.
  - Jouer un rôle de premier plan et d'expert auprès de la FCM, des comités de la FCM et des municipalités membres en ce qui a trait aux questions d'égalité entre les sexes, des femmes dans les gouvernements municipaux, des pratiques d'inclusion, du leadership des femmes et des démarches inclusives de participation civique.
  - Travailler de concert avec des partenaires nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires à l'atteinte des objectifs d'égalité entre les sexes et d'inclusion en matière de participation civique.
  - Faire valoir et célébrer les réalisations et l'excellence des femmes.
  - Entreprendre des projets et des activités qui ouvriront la voie à l'égalité entre les sexes et à une participation civique inclusive.
  - Acquérir les ressources requises pour soutenir les changements permettant d'accroître la participation des femmes et de mettre en œuvre des pratiques inclusives.

### **5.4 Accroître la participation des femmes : rôles des femmes et des groupes de femmes**

Les consultations auprès des groupes de femmes ont permis à certains groupes d'en apprendre davantage au sujet de la gouvernance municipale. Plusieurs d'entre eux n'avaient pas encore « pensé » à collaborer avec les gouvernements municipaux ou à s'engager sur ce terrain, parce que leur action avait toujours été centrée sur leur gouvernement provincial ou territorial ou sur le gouvernement fédéral. Le processus d'entrevue même a permis à certains groupes d'entrevoir des possibilités d'action et de partenariats au niveau municipal. Il a aussi permis de dresser une liste des moyens à la portée des groupes de femmes pour favoriser l'accroissement de la participation des femmes :

- Transmettre de l'information aux femmes.
- Défendre les droits des femmes à l'échelle municipale.
- Inciter les groupes de femmes à accorder une importance prioritaire à la participation des femmes aux processus municipaux.

*« Au niveau local, des données précises sont accessibles sur les problèmes de logements des femmes métisses, par exemple. Nous pouvons obtenir ces informations par l'entremise de nos réseaux. »*

(Entrevue avec un groupe de femmes)

- Créer des partenariats avec les gouvernements municipaux pour exploiter des possibilités d'améliorer la vie des femmes de la collectivité.
- Développer des liens entre la FCM et les groupes de femmes d'envergure nationale.
- Investir dans le leadership des femmes.
- Développer des réseaux d'appui pour les femmes dans les gouvernements.
- Se faire le devoir de développer leur connaissance des gouvernements municipaux.
- Organiser des séances de formation et d'information à l'intention des femmes sur les structures et les processus de vote et autres processus des gouvernements municipaux.
- Inviter les conseillers municipaux à des rencontres communautaires, afin d'y rencontrer les femmes et de s'informer des activités du groupe.

Dans leur défense des droits des femmes et d'appui aux femmes de leur collectivité, les groupes de femmes ont surtout ciblé le gouvernement fédéral et leurs gouvernements provinciaux respectifs. Plusieurs des groupes de femmes qui ont participé à la recherche ont reconnu le besoin de recentrer leurs énergies et leurs ressources afin de développer des liens et des partenariats avec les gouvernements municipaux, et d'informer les femmes qu'elles défendent de l'importance de participer aux processus municipaux.

## 6. PARTENARIATS ENTRE DES MUNICIPALITÉS ET DES GROUPES DE FEMMES

Des 20 groupes de femmes qui ont participé aux consultations, 12 ont indiqué avoir participé d'une façon ou d'une autre avec les municipalités. Ces expériences ont suscité un taux de satisfaction allant de « très satisfaisante » à « insatisfaisante ». Les autres 8 groupes n'avaient jamais collaboré (partenariats ou consultations) avec les gouvernements municipaux.

### 6.1 Modes de collaboration entre les groupes de femmes et les municipalités et associations de municipalités

- Consultations à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale
- Comités municipaux et travail de consultation, ainsi que collaboration avec des conseillers municipaux au sein de conseils communautaires (en matière de protection de l'enfance, par exemple)
- Fournir de l'information et de la formation à l'intention des employés municipaux sur la violence familiale, les collectivités sécuritaires, les femmes et le leadership
- Campagne de la Semaine sans violence au Canada
- Assurer des services communautaires, tels que des refuges pour sans-abri et pour femmes battues, des services de loisirs, des services d'emploi
- Assurer de la formation et des ressources pour contrer le harcèlement sexuel et la violence à l'endroit des femmes
- Présentations et ateliers sur les façons de susciter la participation des femmes en politique municipale
- Recherche et élaboration de politiques sur l'accès des femmes aux services
- Projet coopératif de développement de logements abordables
- Projet en collaboration avec le ministère des Affaires municipales du Québec visant la mise sur pied d'une école d'été pour les candidates éventuelles aux élections municipales qui se dérouleront au Québec en 2005

Les groupes participants ont indiqué qu'ils pourraient être une ressource utile pour les municipalités et les associations de municipalités œuvrant à l'échelle fédérale et provinciale, mais qu'ils avaient peu d'occasions d'explorer ou de développer des partenariats. La seule exception à cet égard est le Québec, où les groupes de femmes travaillent étroitement avec les associations municipales.

Les groupes de femmes sont une ressource inexploitée qui pourrait être mise à profit, par exemple, pour améliorer la participation des femmes, accéder à des renseignements au niveau même des collectivités, obtenir de l'expertise et des résultats de recherches, aider à l'élaboration des politiques et des programmes, mettre en œuvre de nouveaux programmes et recueillir la réaction obtenue sur le terrain.

De tels partenariats exigent que les municipalités comprennent l'importance de travailler avec les groupes de femmes, de même qu'avec des employés municipaux prêts à les soutenir et à collaborer avec eux. Les participantes ont suggéré que les municipalités désignent un membre du personnel municipal pour prendre l'initiative d'amorcer le processus.

## 6.2 Les groupes de femmes et les municipalités : de nouveaux liens de travail

Les groupes de femmes ont offert un large éventail de recommandations pour l'établissement de rapports de travail avec les gouvernements municipaux et les associations de ceux-ci :

- Les municipalités peuvent s'adresser aux groupes de femmes, comme elles le font déjà pour acheter des services d'experts et des outils de formation, afin de se procurer leurs « connaissances expertes » en matière, par exemple, d'égalité entre les sexes, de violence, de racisme et de diversité.
- Parmi les partenariats possibles figurent les programmes d'études sur la condition féminine qui représentent une bonne source d'étudiants bien formés et un bon organisme de recherche.
- La participation aux comités de femmes, aux comités en partenariats et aux groupes de travail est un bon moyen pour examiner des enjeux et créer des plans d'action.
- Les municipalités et la FCM peuvent demander aux groupes de femmes et à leurs réseaux de passer en revue leurs politiques au moyen d'un processus respecté faisant appel à la participation de la base, de façon à en assurer ensuite le soutien et le respect.
- Les gouvernements municipaux pourraient demander le concours des groupes de femmes dans leurs présentations aux gouvernements fédéral et provincial. Les groupes de femmes d'envergure nationale ont l'expertise et les connaissances nécessaires pour préparer des lettres et des exposés efficaces.

*« Nous avons des politiques établies qui ont été soumises à un solide processus d'examen qui fait appel à la participation de la base. Les municipalités et la FCM devraient faire appel au Conseil sur la condition de la femme pour appuyer leurs positions de principe. Nous pourrions écrire des lettres d'appui pour les municipalités si elles s'adressaient au Conseil et obtenaient son soutien. Nous avons accès à un vaste réseau de femmes qui pourrait soutenir les gouvernements municipaux dans leurs présentations au gouvernement fédéral comme au gouvernement provincial. »*

(Entrevue avec un groupe de femmes)



- Les groupes de femmes peuvent organiser des ateliers, des conférences, publier des documents et présenter des témoignages. Ces groupes ont créé des réseaux, sont apolitiques et bien connus tant dans les grandes que dans les petites collectivités. Ils constituent, pour les municipalités, une ressource de savoir de haut niveau.
- Les groupes de femmes peuvent fournir de l'information, des renseignements de fond sur les enjeux, des plans d'action et des protocoles ainsi que des outils applicables sur le terrain.
- Les groupes de femmes peuvent déployer des programmes de mentorat au sein des collectivités, afin d'aider à guider les immigrantes dans les méandres du pouvoir, par exemple.
- Les groupes de femmes peuvent créer des partenariats avec un plus grand nombre de gouvernements municipaux afin de mettre au point des stratégies et des projets novateurs pour répondre aux besoins communautaires.
- Les groupes de femmes peuvent aider les gouvernements municipaux à susciter l'engagement des jeunes et à les consulter.

Des groupes de femmes ont suggéré que les municipalités et les groupes de femmes se penchent sur la définition de « partenariat ». De nombreuses répondantes ont indiqué qu'elles ne qualifieraient pas le travail effectué avec des municipalités de « partenariat », bien qu'il se soit déroulé à l'aide d'une structure et d'une fonction de partenariat. Elles ont recommandé d'envisager un continuum de partenariats allant d'informels à formels et à juridiques, et pourvus d'une structure commune qui favorise l'engagement des deux parties.

*« Dans le cas des gouvernements municipaux, les décideurs sont là, en face de vous. Vous pouvez leur avoir accès et les rencontrer... le processus est plus simple et plus direct. »*

(Entrevue avec un groupe de femmes)

Ces groupes espèrent que les municipalités sont conscientes des maigres ressources humaines et financières dont disposent la plupart des groupes de femmes au Canada. Par conséquent, pour devenir des partenaires efficaces, ils auraient besoin de l'appui et des ressources des gouvernements municipaux et des associations de municipalités œuvrant à l'échelle nationale et provinciale.

Certains groupes de femmes ont dit avoir axé leur action sur la politique municipale parce qu'ils croient que les municipalités sont « l'un des principaux points d'accès pour les femmes »<sup>32</sup>. D'autres ont cherché à créer des partenariats avec les municipalités parce que les gouvernements municipaux sont la forme de gouvernement la plus accessible, ce qui tend à confirmer l'affirmation voulant que le gouvernement local soit l'ordre de gouvernement le plus proche de la population.

## 7. AVANTAGES TIRÉS DE LA PLEINE PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES COLLECTIVITÉS

La participation à part entière des femmes comporte de nombreux avantages tant pour les municipalités que pour les femmes et les collectivités. Tous les participants à la présente étude l'ont reconnu à l'unanimité.

- L'inclusion est rentable. Sur le plan économique, il est profitable de permettre à tous les citoyens de donner leur pleine mesure. L'inclusion a des effets sur la qualité de vie et la compétitivité globale d'une collectivité.
- Dans leur façon de travailler, les femmes favorisent davantage la collaboration, ce qui facilite la prise de décisions et l'inclusion.
- Plus les femmes participent, plus elles ont des occasions de jouer des rôles d'avant-plan dans leur collectivité.
- Le partage de connaissances se trouve rehaussé, ce qui aide à améliorer les services et à utiliser plus efficacement les ressources.
- Les élus prennent des décisions plus éclairées.
- Les décisions municipales sont mieux accueillies par la population.
- Les municipalités répondent plus efficacement aux besoins des femmes et de leur famille.
- Les femmes sont une ressource de grande valeur pour leur collectivité, et la collectivité y perd chaque fois que les femmes ne participent pas à un processus.
- Les groupes de femmes ont un rôle très différent de celui des municipalités dans la collectivité. En s'assurant de la participation de ces groupes, les municipalités profitent de leur leadership, de leur crédibilité, de leurs réseaux, de leurs ressources, de leur accès aux ressources et de leur influence.
- Les groupes de femmes sont en mesure de prendre le pouls de la population, ou des femmes et des enfants, et peuvent en faire bénéficier la municipalité qui peut ainsi concevoir des plans plus proactifs.

## 8. OUTILS D'ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES FEMMES

Une partie importante du projet consistait à recueillir de l'information des municipalités, des groupes de femmes et des femmes des collectivités visées au sujet des genres de mécanismes susceptibles d'accroître la participation ou ayant déjà fait leurs preuves à cet égard. Un fort consensus s'est dégagé parmi tous les participants à la recherche, tant à l'échelle nationale que communautaire, quant aux outils dont ont besoin les municipalités canadiennes pour rehausser le taux de participation de la grande diversité des femmes de leur collectivité. Les outils et stratégies recommandés par les municipalités et les groupes de femmes sont les suivants :

### 8.1 Outils d'information

- La FCM doit agir comme centre d'information et courroie de transmission de données sur son mode de fonctionnement, les structures et processus municipaux, les femmes dans les gouvernements municipaux, les questions liées à l'égalité des sexes, l'approche différenciée selon les sexes, la formation, les processus de consultation, les partenariats, le renforcement des connaissances, l'élaboration de politiques et l'évolution sur la scène internationale.
- La FCM doit diffuser l'information par l'entremise d'une page de son site web réservée aux femmes et à la gouvernance municipale, par l'accès à d'autres sites web, des publications régulières, de même qu'à des conférences et aux réunions du Conseil national d'administration.
- Un « bulletin » annuel de la FCM sur les femmes dans les gouvernements municipaux basé sur des données recueillies à tous les ans.
- À l'échelle locale, les municipalités doivent agir comme centre d'information à l'intention des groupes de femmes et des femmes pour des sujets tels le mode de fonctionnement municipal, les structures et processus de consultation municipale, et les modes d'accès au gouvernement municipal et aux conseillers. L'information doit être diffusée par le biais de sites web, de publications, d'ateliers et de réseautage avec les groupes de femmes.

### 8.2 Modèles de politiques

- Politique modèle sur l'égalité entre les sexes
- Analyse des aspects propres à chacun des sexes
- *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de l'IULA
- Politique de participation publique inclusive
- Programmes de sécurité axés sur les femmes
- Comités consultatifs sur les femmes
- Plans d'action en matière d'équité entre les sexes

### 8.3 Outils de relations avec le public

- Processus de consultation et de participation
- Modèles de processus inclusifs (ateliers, groupes de discussion, etc.)
- Développement de relations avec les femmes marginalisées
- Établissement de cibles d'inclusion

#### **8.4 Outils de création de partenariats**

- Cadre de partenariat modèle ou « feuille de route »
- Consultation et dialogue

#### **8.5 Outils de renforcement des connaissances et des capacités**

- Outils de formation pour sensibiliser aux aspects propres à chacun des sexes
- Outils de formation pour lutter contre le sexisme et le racisme
- « Bulletin » sur l'inclusion
- Développement du leadership pour les femmes
- Outils de mentorat
- Collecte de données ventilées par sexe
- Outils et formation en écoute et en communication
- Formation portant sur l'élimination des obstacles à la participation
- École pour les femmes intéressées à la politique municipale

#### **8.6 Pratiques exemplaires, études de cas, enseignements**

- Études de cas illustrant les succès de collectivités canadiennes (partenariats, politiques et pratiques)
- Leçons tirées des processus de consultation du projet
- Pratiques exemplaires canadiennes et internationales



- 1. Le Canada perd du terrain par rapport à d'autres pays**
  - Avec 21,7 % de femmes élues dans les gouvernements municipaux, le Canada se place derrière de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe.
  - L'intégration de l'approche différenciée selon les sexes, ou intégration de l'égalité entre les sexes à chaque étape de l'élaboration des politiques, est une exigence fondamentale pour les États membres de l'Union européenne, mais elle est très peu répandue au Canada dans le contexte municipal.
  - Le Canada occupe le 37<sup>e</sup> rang sur 181 pays selon le Tableau sur les femmes dans les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (2003).
  
- 2. Les femmes sont sous-représentées dans la plupart des processus municipaux**
  - La vaste majorité des conseils sondés (86 %) n'ont pas une représentation égale de femmes et d'hommes. 14 % ont répondu ne pas compter de femmes au conseil.
  - Un plus grand nombre de femmes participent aux comités consultatifs, mais les femmes des groupes minoritaires (minorités visibles, femmes handicapées, immigrantes, autres) sont très mal représentées.
  - Le taux de femmes participant aux processus de consultation municipale est plus élevé que celui des élus et des membres de comité, mais les femmes y sont quand même sous-représentées et celles provenant de groupes minoritaires y sont mal représentées.
  
- 3. Besoin d'information supplémentaire sur la gouvernance municipale pour les femmes et les municipalités et de mise en place de moyens pour accéder à cette information et la partager**
  - Les participantes ont mentionné que le manque d'information concernant le gouvernement municipal constituait un frein à la participation des femmes.
  - Il n'existe pas au Canada de centre d'information sur les femmes et les gouvernements municipaux, la gouvernance participative ou les pratiques exemplaires en matière de gestion locale au Canada.
  
- 4. Importants obstacles freinant la participation des femmes**
  - Les municipalités et les réseaux de femmes n'ont pas de relations de travail bien établies.
  - Les municipalités ne parviennent généralement pas à susciter la participation des femmes aux processus de consultation.
  - L'aide concrète pouvant faciliter la présence des femmes (garderie, transport, durée des réunions) est insuffisante.
  - Le soutien des municipalités en termes de politiques et de pratiques favorisant l'inclusion des femmes est déficient.
  - Les responsabilités familiales et le manque de temps dû au travail, qu'il soit rémunéré ou non.
  
- 5. Les femmes marginalisées sont confrontées à des obstacles systémiques plus importants encore**

Les femmes marginalisées en raison de leur race, origine ethnique, classe sociale, statut d'immigrante, âge ou handicap, sont très peu nombreuses à prendre part aux processus municipaux et souvent ne votent même pas. Voici les obstacles systémiques qui empêchent de nombreuses femmes marginalisées de prendre part à leur gouvernement local :

  - Racisme et discrimination
  - Sexisme
  - Barrière de la langue



- La politique est perçue comme un domaine masculin, une chasse gardée
  - Les femmes marginalisées n'ont pas voix au chapitre ni d'influence dans leur communauté
  - Il existe un besoin de formation et de sensibilisation du personnel municipal et des élus en matière de racisme, de questions liées à l'égalité des sexes et d'anti-oppression.
- 6. Les femmes sont très actives dans leur collectivité, mais semblent avoir délaissé le gouvernement municipal comme instance de changement**
- Les femmes n'ont pas recours aux processus municipaux, car elles ont l'impression qu'elles peuvent être plus efficaces et avoir davantage de pouvoir par le biais d'autres instances. Celles qui disposent de peu de temps choisissent d'investir leur énergie là où elle est mise à profit.
  - Les femmes inuites ont déclaré que le système municipal ne reflète pas leurs valeurs et traditions.
  - Des femmes ont affirmé que leur voix n'est pas prise en compte et que, par conséquent, leur participation n'apporte aucun changement concret.
  - Des groupes de femmes ont pour leur part déclaré que lorsque les gouvernements municipaux concentraient leurs efforts uniquement sur l'infrastructure et non sur les services sociaux qui sont importants pour les femmes et leurs familles, ces dernières préféreraient rester à l'écart.
- 7. Les municipalités, les femmes et les groupes de femmes s'entendent pour dire que la participation active des femmes est avantageuse pour les communautés et les municipalités**
- L'inclusion est rentable : sur le plan économique, elle permet de maximiser le potentiel de tous les acteurs de la communauté.
  - Les femmes ont généralement tendance à travailler en équipe, ce qui favorise les processus de décision et d'inclusion.
  - Plus les femmes s'impliquent au niveau municipal, plus les occasions de jouer un rôle de premier plan dans leur communauté augmentent.
  - Une amélioration des connaissances se traduit par l'amélioration des services, un meilleur usage des ressources et des prises de décision efficaces.
  - Un appui accru de la communauté aux décisions municipales.
  - Les municipalités sont davantage à même de répondre aux besoins des femmes et de leurs familles.
  - Les femmes représentent une ressource de première importance et possèdent des connaissances et des compétences dont peut bénéficier leur communauté.
- 8. Les politiques et pratiques d'intégration de l'approche différenciée selon les sexes et la participation inclusive ne sont pas courantes dans les municipalités canadiennes**
- Le Canada a créé d'excellents outils pour l'intégration de l'approche différenciée selon les sexes (Condition féminine Canada, Agence canadienne de développement international), mais ils ne semblent pas adaptés au contexte municipal et sont peu utilisés à l'échelle municipale.
- 9. Les partenariats entre les municipalités et les groupes de femmes sont extrêmement efficaces, mais constituent une ressource insuffisamment exploitée**
- Les groupes de femmes sont une ressource potentielle pour les municipalités, les associations provinciales, territoriales et nationales.
  - Au cours de la recherche, on a identifié des partenariats efficaces et réussis pouvant être utilisés comme pratiques exemplaires par d'autres communautés.

- Les groupes de femmes ont accès à des réseaux de femmes pouvant apporter leur concours aux gouvernements municipaux avec qui elles ont des objectifs et des projets communs.
  - Les groupes de femmes possèdent des compétences particulières et des outils en matière de consultation, de processus de participation inclusive, d'élaboration de politiques, de formation sur l'égalité des sexes et des races, de développement du leadership. En outre, elles peuvent mettre des résultats de recherches à la disposition des municipalités.
- 10. Des processus de consultation inclusifs et efficaces servent de base à des partenariats et à des projets conjoints réussis**
- Des groupes de femmes ont rapporté que des processus de consultation efficaces sont une condition sine qua non du succès des partenariats et des projets conjoints.
  - Des femmes issues des communautés visées par la recherche ont déclaré que des expériences réussies en matière de participation aux processus de consultation (points de vue pris en compte ; processus juste, ouvert, transparent, respectueux et sécuritaire ; aménagement adéquat, etc.) les ont incitées à s'impliquer davantage dans les processus décisionnels municipaux.
  - Les processus de consultation utilisés pour mener à bien la recherche (groupes de discussion, ateliers, séances d'information, séminaires avec des élus municipaux, démarches axées sur des partenariats) ont effectivement attiré des femmes qui, habituellement, ne participent pas à des activités municipales.
- 11. Le développement du leadership et le mentorat sont nécessaires pour accroître la participation**
- Des femmes autochtones, métisses, inuites, immigrantes et marginalisées ont déclaré que le développement des compétences et la formation au leadership sont nécessaires pour prendre part efficacement aux processus municipaux.
  - Les élues ont besoin d'outils de formation en matière d'élection et de programmes de mentorat pour les femmes nouvellement élues, de même que de réseaux de soutien.
  - Des femmes marginalisées ont affirmé que la présence de modèles et de femmes auxquelles elles peuvent s'identifier dans les processus municipaux sont de puissants facteurs d'incitation à la participation, en particulier pour les jeunes femmes.
- 12. Les municipalités et les groupes de femmes ont besoin d'outils, de formation et de ressources pour accroître la participation des femmes**
- Outils d'information et accès aux réseaux d'information nationaux et internationaux
  - Exemples et modèles de politiques d'intégration de l'approche différenciée selon les sexes et d'inclusion
  - Processus et outils de consultation tenant compte des besoins et des réalités des femmes
  - Outils pour l'établissement de partenariats
  - Leadership, mentorat et développement des compétences
  - Pratiques exemplaires, études de cas et enseignements tirés

# PROCHAINES ÉTAPES : UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS MUNICIPAUX



## 1. UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS MUNICIPAUX

Le Canada a besoin d'une nouvelle vision et d'une stratégie nationale pour aider les femmes à prendre une part active aux processus décisionnels municipaux.

But de la stratégie :

Augmenter au maximum les occasions pour les femmes de s'engager dans les processus municipaux de manière à atteindre des niveaux de participation équivalents à ceux des hommes :

- Faire de l'intégration des aspects propres à chacun des sexes dans les processus de consultation et de prise de décisions municipales une priorité d'action au Canada.
- Mener des actions coordonnées pour éliminer les obstacles systémiques empêchant les femmes, et plus particulièrement celles qui sont marginalisées, de participer activement aux processus de consultation et de prise de décisions municipales.
- Mettre sur pied des partenariats et des coalitions effectifs entre les gouvernements locaux et les groupes de femmes locaux et nationaux.

Acteurs pouvant prendre part à l'élaboration de cette nouvelle vision :

- La FCM et les municipalités membres sont des organismes gouvernementaux ayant le pouvoir et les compétences nécessaires pour établir un cadre d'intégration des femmes reposant sur l'égalité entre les sexes et la participation inclusive et mettre sur pied des partenariats avec des groupes de femmes d'envergure nationale.
- Le comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM occupe une position stratégique à l'échelle du pays pour soutenir l'élaboration d'une politique nationale et celle de stratégies et de projets destinés à accroître la participation des femmes.
- Les associations provinciales et territoriales de municipalités ont les compétences voulues pour soutenir l'élaboration de politiques, la formation et le mentorat.
- Les conseillers municipaux, et en particulier les femmes qui occupent cette fonction, peuvent faciliter l'émergence de nouvelles idées et pratiques qui seraient plus démocratiques et participatives. De plus, elles peuvent établir des liens avec des groupes de femmes et des femmes au niveau local.
- Les groupes de femmes qui encouragent la participation des femmes, et dont le travail s'effectue au niveau local, provincial et national, peuvent fournir une formation au leadership et de l'information sur les processus municipaux. En outre, elles peuvent établir des partenariats avec les municipalités.

## 2. UN PLAN D'ACTION QUI REPOSE SUR QUATRE PILIERS

### Leadership

La FCM fournirait une orientation nationale en matière de renforcement de la participation des femmes aux processus municipaux en travaillant avec des partenaires et des membres à l'élaboration et à l'implantation d'une nouvelle approche relative à l'inclusion et à l'atteinte des objectifs l'accompagnant :

1. Définir une approche nationale s'inspirant de la *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* de l'IULA.
2. Établir des objectifs nationaux pour une participation égalitaire des femmes aux processus municipaux.
3. Gérer les données et statistiques sur la participation des femmes aux processus municipaux au Canada et à la FCM.
4. Produire un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs nationaux.
5. Soutenir les municipalités membres dans l'atteinte des objectifs visant à accroître la participation des femmes.
6. Intégrer les aspects propres à chacun des sexes aux processus de consultation et d'élaboration de politiques de la FCM.
7. Créer et appuyer des mécanismes internes pour assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale.
8. Établir des partenariats avec des acteurs locaux, provinciaux et fédéraux, de même qu'avec des organismes de financement.

### Information et communication

Dans le cadre de la stratégie nationale, la FCM et ses partenaires établiraient des mécanismes locaux et nationaux destinés à combler un manque de communication entre les femmes et les gouvernements municipaux et à rendre accessible de l'information sur la gouvernance municipale, les processus municipaux, les pratiques exemplaires, la participation du public et l'égalité entre les sexes.

1. La FCM agirait comme centre d'information au niveau national.
2. Les municipalités fourniraient de l'information au niveau local.
3. Les groupes de femmes fourniraient de l'information sur les processus municipaux et encourageraient les réseaux d'information entre les femmes et les municipalités.

### Pratiques et politiques inclusives

Dans le cadre de la stratégie nationale, la FCM et ses partenaires mettraient au point et instaureraient un cadre de politiques et de pratiques d'intégration des aspects propres à chacun des sexes dans les processus de consultation et de prise de décisions municipales. Voici les éléments clés de cette stratégie :

1. Intégration des aspects propres à chacun des sexes dans l'élaboration et la révision de politiques.
2. Conception et mises à l'essai de modèles de politiques et de pratiques pour les processus de consultation et de prise de décisions municipales s'appuyant sur les résultats du rapport Réduire l'écart entre les genres : un défi pour les villes du 21<sup>e</sup> siècle.
3. Création d'outils pour la collecte et l'analyse de données ventilées selon le genre.
4. Création d'un « bulletin » sur l'inclusion.

### Partenariats

La FCM et les membres utiliseraient la stratégie nationale pour établir et promouvoir de nouveaux partenariats entre les groupes de femmes et les gouvernements municipaux et leurs associations provinciales et territoriales, qui auraient pour objectif commun le renforcement de la participation des femmes à la consultation et à la prise de décisions municipales. Moyens pour y arriver :

1. Mettre sur pied un comité de coordination pour guider l'élaboration de la stratégie nationale.
2. Faire l'inventaire des occasions de partenariats au niveau local et national.

## 3. PLAN DE MISE EN OEUVRE RECOMMANDÉ POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE

### À court terme

- Distribution du présent rapport aux membres de la FCM, aux groupes de femmes et aux participants au projet, et publication du rapport sur le site Internet de la FCM.
- Présentation par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM de recommandations pour une stratégie nationale au Conseil d'administration de la FCM.
- Adoption et approbation d'un plan stratégique et de nouveaux termes de référence afin d'élargir le mandat du Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM et d'appliquer les recommandations issues du rapport final.
- Approbation d'une stratégie nationale par le Comité « Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux » de la FCM et le Conseil d'administration de la FCM.
- Création d'un comité de coordination pour guider l'élaboration de la stratégie nationale.
- Préparation et soumission de propositions de financement pour la mise en application de la stratégie nationale.
- Création du site Internet du centre national d'information de la FCM sur les femmes et la gouvernance locale.

### À long terme

- Réalisation de projets spécialement conçus pour accroître la participation des femmes tels que :
  - Ateliers nationaux dans quatre communautés pour concevoir des modèles de politiques et de consultation, des outils de formation et de collecte de données ventilées selon le genre.
  - Conception d'outils de formation axés sur l'approche différenciée selon les sexes, la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et l'inclusion.
  - Création d'un modèle de cadre d'action pour des processus de participation inclusive dans un contexte municipal (modèles de politiques et de pratiques)
- Révision de la politique de la FCM sur les aspects propres à chacun des sexes et l'inclusion.
- Création d'un « bulletin » sur l'inclusion.
- Organisation d'une conférence nationale sur les femmes et les gouvernements locaux.
- Tenue d'ateliers de formation sur les aspects propres à chacun des sexes, les questions liées à l'égalité des sexes, la collecte de données ventilées selon le genre et l'inclusion.



Au début du présent rapport, nous avons posé deux questions :

**1. Pour des collectivités plus inclusives, faut-il modifier les processus de consultation ou faut-il plutôt modifier les structures municipales?**

Les conclusions de l'étude indiquent que des modifications s'imposent tant au chapitre des processus que des structures des gouvernements municipaux et de leurs associations. Ces changements seront nécessaires pour accroître la participation des femmes et s'assurer que les femmes, dans toute leur diversité, aient voix au chapitre et jouent un rôle dans les processus de prise de décisions municipaux.

**2. Comment convaincre les gouvernements municipaux, la Fédération canadienne des municipalités et les femmes des différentes collectivités de l'importance prioritaire d'assurer la pleine participation des femmes aux processus municipaux?**

L'étude confirme l'importance de l'ordre de gouvernement municipal dans la vie des femmes et offre à la FCM, aux municipalités et aux groupes de femmes de l'information et des stratégies pour combler l'écart entre les sexes et le déficit démocratique actuels dans de nombreuses collectivités canadiennes.

Les municipalités doivent mettre un accent prioritaire sur la participation des femmes – elles n'ont pas le choix. Les municipalités ont besoin des compétences, des ressources, du savoir et de la capacité de travail en équipe des femmes dans leurs processus décisionnels. Les femmes et les hommes doivent avoir autant de possibilités et autant d'accès les uns que les autres en matière de prise de décisions et de services. C'est essentiel pour assurer la prospérité de nos collectivités et relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup de chemin devra être parcouru avant que les femmes participent également et pleinement aux processus décisionnels des gouvernements locaux, dans nos collectivités canadiennes. Le Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale propose des stratégies propres à améliorer l'égalité entre les sexes au Canada et à instaurer des démarches plus inclusives dans les processus de consultation publique. Les résultats du projet devraient être considérés comme la première étape d'une stratégie nationale devant mener à l'inclusion des femmes de tous les horizons dans l'ordre de gouvernement le plus proche d'elles.

Agence canadienne de développement international (ACDI), *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, mars 1999, accédé le 22 décembre 2003. < [www.acdi-cida.gc.ca](http://www.acdi-cida.gc.ca) >

Beall, Jo., *Urban Governance: Why Gender Matters*, mars 1996, accédé le 30 juillet 2003  
[www.cities-localgovernments.org/iula/upload/docs/urbangovernance,whygendermatters.doc](http://www.cities-localgovernments.org/iula/upload/docs/urbangovernance,whygendermatters.doc)

Carlton, Brock (directeur de rédaction), *À la croisée des chemins : les ressources humaines d'un secteur municipal en mutation*, Ottawa. Fédération canadienne des municipalités (FCM), décembre 2002.

Clutterbuck, Peter et Marvyn Novick, *Building Inclusive Communities: Cross-Canada Perspectives and Strategies*, Fédération canadienne des municipalités et la Fondation Laidlaw, avril 2003.

Condition féminine Canada, *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques, (une nouvelle édition, 1998)*, Ottawa, Condition féminine Canada, septembre 1998, accédé le 22 décembre 2003, < [www.swc-cfc.gc.ca/resources/gha\\_e.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/gha_e.html) >

CRDI, « Gender Responsive Budget Initiative », projet conjoint du Centre de recherches pour le développement international, UNIFEM et le Secrétariat du Commonwealth, accédé le 31 mai 2004.  
< [www.gender-budgets.org](http://www.gender-budgets.org) >

Deshler, D. et N. Grudens-Schuck. « The Politics of Knowledge Construction. » dans A.L. Wilson et E.R. Hayes, directeurs de rédaction, *Handbook of Adult and Continuing Education*, San Francisco, Jossey-Bass, Inc., 2000. p. 592-611, accédé en avril 2004. [www.einaudi.cornell.edu/cparn/about/par.asp](http://www.einaudi.cornell.edu/cparn/about/par.asp)

Dollar, David, Raymond Fisman et Roberta Gatti, *Are Women Really the 'Fairer' Sex? Corruption and Women in Government*, Le Groupe de recherche de la banque mondiale / Gestion macroéconomique et la réduction de la pauvreté (PREM), octobre 1999. [www.worldbank.org/gender/prr/wp4.pdf](http://www.worldbank.org/gender/prr/wp4.pdf)

Dunn, Anne. *National Framework for Women in Local Government*, Australian Local Government Women's Association (ALGWA), Commonwealth Office of the Status of Women, novembre 2001, Accédé en mars 2004. < [www.dotars.gov.au/localgovt/national\\_framework/national\\_framework.pdf](http://www.dotars.gov.au/localgovt/national_framework/national_framework.pdf) >

Fédération canadienne des municipalités – Centre international pour le développement municipal, *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes*, FCM, octobre 1997.

Fédération canadienne des municipalités, *Atelier de partage des connaissances sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance locale*, Fédération canadienne des municipalités – Centre international pour le développement municipal, septembre 2002, p. 24-29.

Fédération canadienne des municipalités, *Cahier d'élaboration des politiques: 66e Congrès annuel et Expo municipale de la FCM*, Ottawa. FCM. 2003.

Fédération canadienne des municipalités, *Un nouveau partenariat pour assurer la prospérité et le bien-être de nos collectivités*, janvier 2004, p. 4-5.

Grant, Karen. « L'ASC ou par-delà le syndrome de la reine du cœur. » Présentation au colloque de Ressources sur l'analyse comparative entre les sexes (ASC), 31 janvier 2002, Condition féminine Canada, accédé le 22 décembre 2003. <[http://www.cfc-swc.gc.ca/resources/gba-020131-kg\\_f.html](http://www.cfc-swc.gc.ca/resources/gba-020131-kg_f.html)>

Greed, Clara (Éd). *Report on Gender Auditing and Mainstreaming Incorporating both Case Studies and Pilots*, Bristol, Université of the West of England, décembre 2002.

Greenwood, D.J et M. Levin, *Introduction to Action Research: Social Research for Social Change*, Thousand Oaks, Californie, Sage Publications, 1998, accédé en avril 2004. <[www.einaudi.cornell.edu/cparn/about/par.asp](http://www.einaudi.cornell.edu/cparn/about/par.asp)>

Grey, Sandra. « Women and Parliamentary Politics: Does Size Matter? Critical Mass and Women MPs in the New Zealand House of Representatives. » exposé préparé pour la 51<sup>e</sup> conférence de la Political Studies Association, Manchester, 2001, accédé le 12 déc. 2003. <[www.psa.ac.uk/cps/2001/Grey%20Sandra.pdf](http://www.psa.ac.uk/cps/2001/Grey%20Sandra.pdf)>

Groupe de travail sur l'accès des femmes aux services municipaux d'Ottawa. *L'accès des femmes aux services municipaux d'Ottawa : résultats du Groupe de travail*, Ottawa, août 28, 2001.

Jacques, Marlène (directrice de rédaction) *Les gouvernements locaux au Canada*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités – Centre international pour le développement municipal, septembre 1999.

Jacques, Marlène (directrice de rédaction), *Égalité entre les sexes et développement municipal : Lignes directrices pour promouvoir la participation des femmes dans les activités du Programme des Partenariats*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités – Centre international pour le développement municipal, mai 1996.

Khosla, Punam. *If Low-income Women of Colour Counted in Toronto*, Community Social Planning Council of Toronto, 2003, accédé en juin 2004. <[www.socialplanningtoronto.org/Research](http://www.socialplanningtoronto.org/Research)>

Lang, Catherine et Toby Goldberg, *Vibrant Communities – Gender Analysis in Community-based Poverty Reduction: A Report on the Gender and Poverty Project*, mars 2004, accédé le 7 juin 2004. <[vibrantcommunities.ca/g2s321.html](http://vibrantcommunities.ca/g2s321.html)>

Lang, Catherine et Toby Goldberg, *Vibrant Communities – Gender Analysis in Community-based Poverty Reduction: A Report on the Gender and Poverty Project*, mars 2004, accédé le 7 juin 2004. <[vibrantcommunities.ca/g2s321.html](http://vibrantcommunities.ca/g2s321.html)>

Le Conseil canadien des femmes musulmanes, « Forum: Engaging Muslim Women in Civic and Social Change. », *Annual National Conference Report*, Montréal, 3-5 oct. 2003.

Morris, Louise (directrice de rédaction), *Manuel de participation des citoyens au gouvernement local : Pour une participation des citoyens aux décisions municipales*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, Centre international pour le développement municipal, juillet 1999.

Myers, Roxanne, *Local Government, Decentralization and Gender*, présenté à la Conférence des Caraïbes sur la décentralisation et les gouvernements locaux, 25-28 juin 2002, accédé le 21 juillet 2003. <[www.cities-localgovernments.org/iula/upload/docs/localgovernment,decentralizationandGender\(2002\).pdf](http://www.cities-localgovernments.org/iula/upload/docs/localgovernment,decentralizationandGender(2002).pdf)>

Nations Unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif*, manuel à l'usage membres de Parlements, Suisse, Nations Unies, 2003.

Organisation internationale du travail (OIT), *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*, Genève, 2000.

Parlinfo, *Femmes – Position actuelle des partis dans les législatures provinciales et territoriales*, Bibliothèque du Parlement, Direction de l'information et de la documentation, 23 avril 2003, accédé le 12 nov. 2003. <[www.equalvoice.ca/research.html](http://www.equalvoice.ca/research.html)>

Pelletier, Denis, (directeur de rédaction), *Folles de la Politique!*, Sainte-Foy, avril 2002.

Programme pour l'habitat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, « Women's Participation in the City Consultation Process », débats d'Habitat, septembre 2002, vol. 8, n° 3, accédé en mars 2004. <[www.unhabitat.org/hd/hdv8n4/tops2.asp](http://www.unhabitat.org/hd/hdv8n4/tops2.asp)>

Rankin, L. Pauline, Moyens particuliers de participation civique des femmes : survol, présentation au colloque: Le monde en marche, accédé le 21 juillet 2003. <[canada.metropolis.net/events/Political%20Participation/papers%20and%20reports/rankin\\_political\\_e.doc](http://canada.metropolis.net/events/Political%20Participation/papers%20and%20reports/rankin_political_e.doc)>

Reeves, D. et C. Sheridan (directeurs de rédaction), *Gender Equality and Plan Making The Gender Mainstreaming Toolkit*, Londres, Royal Town Planning Institute (RTPI), avril 2003. <<http://www.rtpi.org.uk>>

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), *Nexus des enjeux urbains*, numéro 16, « Vers une meilleure sensibilisation à la condition féminine dans les villes », Nexus des enjeux urbains, mars 2004, accédé en mai 2004. <<http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=551>>

Scott, Marjorie, *One Woman One Vote Research Report Phase III*, Edmonton, YWCA d'Edmonton, 21 juin 2002. <[www.onewomanonevote.org](http://www.onewomanonevote.org)>

Scott, Marjorie, *Research for One Woman One Vote Initiative*, Edmonton, YWCA d'Edmonton, 12 janvier 2001. <[www.onewomanonevote.org](http://www.onewomanonevote.org)>

Secrétariat du Commonwealth, *A Strategic Guide: Implementation of the 1995 Commonwealth Plan of Action on Gender and Development and its Update (2000-2005)*, juin 2000, accédé le 22 déc. 2003 <[www.thecommonwealth.org](http://www.thecommonwealth.org)>

Secrétariat du Commonwealth. *Advancing the Commonwealth Agenda for Gender Equality into the New Millennium (2000-2005): An Update to the 1995 Commonwealth Plan of Action on Gender and Development*, Londres, Secrétariat du Commonwealth, octobre 1999, accédé le 22 décembre 2003. <[www.thecommonwealth.org/gender](http://www.thecommonwealth.org/gender)>

Trimble, Linda et Jane Arscott, *Still Counting Women in Politics Across Canada*, Peterborough, Broadview Press, 2003. <[stillcountingathabascau.ca](http://stillcountingathabascau.ca)>

Trimble, Linda et Jane Arscott, *The Stalled Electoral Project*, mars 2004, accédé le 14 avril 2004. <[stillcountingathabascau.ca](http://stillcountingathabascau.ca)>

UNCHS (Habitat), *Women and Urban Governance: Policy Dialogue Series Number 1*, mai 2001, accédé en octobre 2003. <[www.unhabitat.org/campaigns/governance/activities\\_5.asp](http://www.unhabitat.org/campaigns/governance/activities_5.asp)>

UNESCO, *Égalité et équité entre les genres*, Unité pour la promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, mai 2000, accédé en mars 2004. <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121145fo.pdf>>

Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), *Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, La Haye, 1998, accédé en sept. 2003. [www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)

Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), *Local Governments Working for Gender Equality*, La Haye. 2001, accédé en septembre 2003. <[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)>

Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), *Local Governments Working for Gender Equality: A Collection of Cases*, 2001, accédé en septembre 2003. <[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)>

Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA). – *Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, La Haye. 1998, accédé en septembre 2003. <[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)>

Union interparlementaire (UIP), *Les femmes dans les parlements nationaux : classement mondial*, accédé le 29 octobre 2003. <<http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>>

Union interparlementaire (UIP), *Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*, adopté par le Conseil interparlementaire de Paris, mars 1994, accédé le 29 octobre 2003. <<http://www.ipu.org/wmn-f/planactn.htm>>

Union interparlementaire (UIP). *Femmes présidentes de Parlement national : hier et aujourd'hui*, accédé le 29 octobre 2003. <[www.ipu.org/wmn-f/speakers.htm](http://www.ipu.org/wmn-f/speakers.htm)>

Webb, Anne et Georgia MacNeil, *Les étapes d'un processus d'élaboration de politiques publiques crédibles et inclusives*, projet Les femmes et les politiques publiques, juin 2000, accédé en août 2003. <[dawn.thot.net/wipp](http://dawn.thot.net/wipp)>

Webb, Anne, *L'élaboration des politiques publiques : Points de vue des intervenants sur le terrain*, projet Les femmes et les politiques publiques, août 2003, accédé le 6 janvier 2004. <[dawn.thot.net/wipp](http://dawn.thot.net/wipp)>

Whitzman, Carolyn, « The 'Voice of Women' in Canadian Local Government », dans *Urban Affairs: Back on the Policy Agenda*, directeurs de rédaction, Carolyn Andrew et coll., Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 2002, p. 93-118.

Women's Planning Network of Victoria, *WPN Research Project 2002: Women's Participation in Local Decision Making* mai 2002, accédé le 12 décembre 2003. <[home.vicnet.net.au/~7Ewomennet/WP/20listen/20to/20womentxt.pdf](http://home.vicnet.net.au/~7Ewomennet/WP/20listen/20to/20womentxt.pdf)>

YWCA d'Edmonton, *Final Report, Phase IV, April 2003-March 2004m*, One Woman, One Vote, YWCA d'Edmonton, accédé le 31 mai 2004. <[www.onewomanonevote.org](http://www.onewomanonevote.org)>



**ANNEXE A : MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DE  
COORDINATION (TITRES LORS DU LANCEMENT DU PROJET)**

<p><b>Elisabeth Arnold</b> Conseillère, Ville d'Ottawa (jusqu'en nov. 2003) Membre du groupe de travail</p>	<p><b>Carrie Elrick</b> Représentante, Collectivité participante Iqaluit (Nv)</p>
<p><b>Joan Lougheed</b> Conseillère, Ville de Burlington Membre du Conseil de direction de la FCM Présidente, Comité des femmes de la FCM Membre du groupe de travail</p>	<p><b>Barbara Cottrell</b> Représentante, Collectivité participante Halifax (N.-É.)</p>
<p><b>Caroline Andrew</b> Université d'Ottawa, Représentante, <i>Femmes et villes international</i> Membre du groupe de travail</p>	<p><b>Debbie Harrison</b> Représentante, Collectivité participante Montréal (Qc)</p>
<p><b>Anne Michaud</b> Ville de Montréal Représentante, Programme <i>Femmes et ville</i></p>	<p><b>Kim Hagarty</b> Représentante, Collectivité participante Thunder Bay (Ont.)</p>
<p><b>Renée Giroux</b> CIDM de la FCM Membre du groupe de travail Gestionnaire de projet, FCM</p>	<p><b>Verna St. Denis et Cindy Hanson</b> Représentante, Collectivité participante Ville de Saskatoon (Sask.)</p>
<p><b>Ann MacLean</b> Mairesse, Ville de New Glasgow (N.-É.) Première vice-présidente, FCM</p>	<p><b>Terri Dame</b> Représentante, Collectivité participante Cowichan Valley (C.-B.)</p>
<p><b>Pam Montour</b> Association nationale des femmes autochtones Directrice générale</p>	<p><b>Sonia Bitar</b> <i>Changing Together: A Centre for Immigrant Women</i>, Edmonton (Alb.) Directrice générale</p>
<p><b>Paulette McCarthy</b> Ex-conseillère, Nanaimo (C.-B.) Membre du groupe de travail</p>	<p><b>Gail Teofilovici</b> YWCA Canada Chef de la direction</p>
<p><b>Louise Poirier</b> Conseillère, Ville de Gatineau (Qc) Membre du Comité des femmes de la FCM Union des Municipalités du Québec</p>	<p><b>Barbara MacDonald</b> <i>Feminists for Just and Equitable Public Policy</i> Nouvelle-Écosse</p>
<p><b>Colleen Purdon</b> Coordonnatrice du projet</p>	

## ANNEXE B : ENTREVUES AVEC LES GROUPES DE FEMMES

Type d'organisation	Nationale	Régionale	Locale
Anglophone ou bilingue	YWCA, Elaine Teofilovici, CDD (Membre, Comité national de coordination) Conseil national des femmes du Canada, Catherine Laidlaw-Sly, DG Women and the Environment International, Prabha Khosla À voix égales, Rosemary Speirs Association canadienne des études sur les femmes, Barbara Crow, Directrice de la rédaction	<i>Council on the Status of Women PEI</i> , Kirstin Lund, Présidente (Collectivité candidate) (Î.-P.-É.)	Ottawa, Projet d'accès des femmes aux services municipaux d'Ottawa (Ottawa (Ont.), Caroline Andrew  <i>Fernie Resource Centre BC rural</i> , Debbie Johnson (Collectivité candidate)  <i>Women Plan Toronto</i> (Toronto (Ont.)), Reggie Modlich
Autochtone, Métis, Inuit	Association nationale des femmes autochtones, Pam Montour (Comité national de coordination)  <i>Métis National Council of Women</i> , Sheila Genaille	Femmes inuites de Pauktuutit (Nv), Jennifer Dickson, DG	Yellowknife (T. N.-O.), <i>Women's Voices in Leadership</i> , Marsha Argue (Collectivité candidate)
Francophone		Groupe Femmes Politique et Démocratie (Qc), Elaine Hémond, Collectivité candidate  Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario (Ont.), Anne Molgat	Montréal (Qc) – Programme <i>Femmes et ville</i> , Ville de Montréal, Anne Michaud (Membre, Comité national de coordination)
Minorités visibles / Immigrantes	Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, Anu Bose, DG (Collectivité candidate)  Congrès des femmes noires du Canada, Fleurette Osborne, ex-présidente (Collectivité candidate)		Edmonton (Alb.), <i>Changing Together</i> , Sonia Bitar, DG (Membre, Comité national de coordination)
Jeunes femmes	Filles d'action, Rachel Gouin		
<b>Total (20)</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

## ANNEXE C : CONSULTATION AVEC LE CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FCN ET DES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA FCM

### Participants à la consultation (titres tels qu'ils existaient lors de la consultation) :

- Maire Yves Ducharme, président, FCM
- Maire Michael Coleman, deuxième vice-président, FCM
- Russ Powers, conseiller, troisième vice-président, FCM
- John Schmal, échevin, président sortant, FCM
- Michael Phair, conseiller, Comité permanent des infrastructures sociales de la FCM
- Joan Loughheed, conseillère, présidente, Comité Femmes canadiennes dans les gouvernements municipaux de la FCM
- Paulette McCarthy, ex-conseillère et membre de la FCM, Nanaimo (C.-B.), membre du Comité national de coordination
- Elisabeth Arnold, ex-conseillère et membre de la FCM, Ottawa (Ont.), membre du Comité national de coordination
- James Knight, chef de la direction, FCM
- Louise Comeau, directrice générale, Service des politiques, promotion des intérêts et communications, FCM
- David Cohen, directeur, Politiques économiques et intergouvernementales, FCM
- Brock Carlton, directeur, Centre international pour le développement municipal, FCM

## ANNEXE D : APERÇU DE LA MÉTHODE DE RECHERCHE UTILISÉE DANS LES COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES

Collectivité	Relevé des processus municipaux locaux	Sondage communautaire	Groupe de discussion / Atelier	Participation totale
Halifax (N.-É.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé What exists in the Halifax Regional Municipality.</li> <li>Données recueillies sur : politiques de participation publique; structure du gouvernement régional; rôles du conseil et des hauts fonctionnaires; structure, comités, composition; méthodes de participation publique.</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 groupes de discussion</li> <li>60 participants</li> <li>Représentation : afro-canadiennes, immigrantes, femmes à faible revenu, étudiantes, jeunes femmes, leaders communautaires, travailleuses de rue.</li> </ul>	60
Montréal (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tour d'horizon des initiatives provinciales favorisant la participation des femmes aux processus municipaux.</li> <li>Relevé des processus de consultation municipale.</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes francophones, immigrantes, femmes de minorités visibles, jeunes femmes anglophones, tous revenus confondus. Total 52.</li> <li>Consultations en français et en anglais.</li> </ul>	52
Thunder Bay (Ont.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de politiques et pratiques de communication et de consultation publiques.</li> </ul>	54 répondants au sondage	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 groupe de discussion</li> <li>3 participants</li> </ul>	57
Saskatoon (Sask.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé des processus de consultation de la Ville de Saskatoon, du plan de participation publique et revue des politiques.</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 groupes de discussion</li> <li>46 participantes</li> <li>femmes autochtones (&gt;50 %), immigrantes, réfugiées et femmes de minorités visibles.</li> </ul>	46
Cowichan Valley (C.-B.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé dans 4 municipalités locales et gouvernements régionaux.</li> <li>Données recueillies sur : fonction gouvernementale locale, structure, comités, processus de consultation formels et informels.</li> </ul>	310 répondants au sondage	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 groupes de discussion</li> <li>126 participants</li> <li>Représentation : jeunes femmes, femmes âgées, femmes à faible revenu, femmes autochtones, immigrantes, femmes de milieux ruraux et femmes handicapées.</li> </ul>	400 répondants (352 femmes)
Iqaluit (Nv)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé des gouvernements municipaux. Données sur : historique, structure, comités, processus de consultation, proportion hommes-femmes, langue des affaires et participation des Inuits et des Inuites</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 groupes de discussion</li> <li>29 participantes de langue inuktitut et anglaises</li> <li>5 entrevues avec des personnes clés</li> <li>Représentation : Inuites (100%) représentatives de la collectivité.</li> </ul>	34
<b>Total</b>		<b>364</b>	<b>321</b>	<b>685</b>



**ANNEXE E : ÉLUS/ÉLUES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX / DIRECTRICES GÉNÉRALES  
DE MUNICIPALITÉ (SOURCE : FCM MARS 2004)**

(par province et par sexe)

	Alberta		Colombie-Britannique		Manitoba		Nouveau-Brunswick		Terre-Neuve - Labrador		Nouvelle-Écosse		Territoires du Nord-Ouest	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
<b>Chefs du conseil</b>	54	291	37	147	9	188	13	90	53	230	6	52	6	18
%	15,7 %	84,3 %	20,1 %	79,9 %	4,7 %	95,3 %	12,6 %	87,4 %	18,7 %	81,3 %	10,3 %	89,7 %	25 %	75 %
<b>Conseillers/ères</b>	359	1 146	337	846	124	870	117	408	362	949	77	313	51	78
%	23,8 %	76,2 %	28,4 %	71,6 %	11,5 %	88,5 %	22,3 %	77,7 %	27,6 %	72,4 %	19,7 %	80,3 %	39,5 %	60,5 %
<b>Directeurs/ Directrices gén.</b>	161	184	34	150	97	100	52	51	211	72	10	48	9	15
%	46,7 %	53,3 %	18,4 %	81,6 %	49,2 %	50,8 %	50,4 %	49,6 %	74,6 %	25,4 %	17,2 %	82,8 %	37,5 %	62,5 %

	Nunavut		Île-du-Prince-Édouard		Québec		Saskatchewan		Yukon		Ontario		Canada	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
<b>Chefs du conseil</b>	4	19	15	60	101	1070	57	388	62	749	2	7	419	3 309
%	17,4 %	82,6 %	20 %	80 %	8,6 %	91,4 %	12,8 %	87,2 %	7,6 %	92,4 %	22,2 %	77,8 %	11,2 %	88,8 %
<b>Conseillers/ères</b>	51	90	94	252	1 771	5 881	664	2 170	514	3 285	13	26	4 534	16 314
%	36,2 %	63,8 %	27,2 %	72,8 %	23,1 %	76,9 %	23,4 %	76,6 %	13,5 %	86,5 %	33,3 %	66,7 %	21,7 %	78,3 %
<b>Directeurs/ Directrices gén.</b>	4	19	39	36	620	551	162	283	525	286	2	7	1 926	1 802
%	17,4 %	82,6 %	52 %	48 %	52,9 %	47,1 %	36 %	64 %	64,7 %	35,3 %	22,2 %	77,8 %	51,7 %	48,3 %



- <sup>1</sup> Condition féminine Canada, *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration des politiques*, document de travail, Condition féminine Canada, Ottawa, septembre 1998, p. 3
- <sup>2</sup> UNESCO, *Égalité et équité entre les genres*, Unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, mai 2000, p. 5.
- <sup>3</sup> Organisation internationale du travail (OIT), *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*, Genève, 2000, p. 48.
- <sup>4</sup> Deshler, D., et N. Grudens-Schuck, « The Politics of Knowledge Construction », *Handbook of Adult and Continuing Education*, directeurs de rédaction A.L. Wilson et E.R. Hayes, San Francisco, Jossey Bass Series, 2000, p. 592-611. et Greenwood, D.J. et M. Levin, *Introduction to Action Research: Social Research for Social Change*, Thousand Oaks, Californie, Sage Publications, 1998.
- <sup>5</sup> Jacques, Marlène (directrice de rédaction), *Les gouvernements locaux au Canada*, Ottawa. Fédération canadienne des Municipalités, Bureau international, septembre 1999, p. 11-12.
- <sup>6</sup> Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), – *Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, La Haye, 1998.
- <sup>7</sup> Fédération canadienne des municipalités, *Un nouveau partenariat pour assurer la prospérité et le bien-être de nos collectivités*, FCM, janvier 2004, p. 4-5.
- <sup>8</sup> Lang, Catherine et Toby Goldberg, *Vibrant Communities: Gender Analysis Resource Review and Gender Analysis Case Studies*, mars 2004.
- <sup>9</sup> Correspondance avec Caroline Andrews, Ph. D., membre du Comité national de coordination du projet.
- <sup>10</sup> Jacques, Marlène (directrice de rédaction), *Les gouvernements locaux au Canada*, Ottawa. Fédération canadienne des Municipalités, Bureau international, septembre 1999, p. 11-12.
- <sup>11</sup> Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), – *Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, La Haye, 1998.
- <sup>12</sup> *Engendering the Political Agenda: The Role of the State, Women's Organizations and the International Community*, Publication des Nations Unies, 2000.
- <sup>13</sup> Fédération canadienne des municipalités, *Atelier de partage des connaissances sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance locale*, Fédération canadienne des municipalités, Centre international pour le développement municipal, septembre 2002, p. 24-29.
- <sup>14</sup> Grey, Sandra. « Women and Parliamentary Politics: Does Size Matter? Critical Mass and Women MPs in the New Zealand House of Representatives. », exposé préparé pour la 51<sup>e</sup> conférence de la Political Studies Association, Manchester, 2001.

- <sup>15</sup> Staudt, (1995); Abzug et Kelber (1993), dans *Engendering the Political Agenda: The Role of the State, Women's Organizations and the International Community*, Publication des Nations Unies, 2000.
- <sup>16</sup> Fédération canadienne des municipalités, *Atelier de partage des connaissances sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance locale*, Fédération canadienne des municipalités, Centre international pour le développement municipal, septembre 2002, p. 24-29.
- <sup>17</sup> "City for All Women Initiative (CAWI)." plan de formation non publié, Ottawa, 2004.
- <sup>18</sup> Femmes et ville International, <[www.femmesetvilles.org/français/sets\\_fr/set\\_declaration\\_fr.htm](http://www.femmesetvilles.org/français/sets_fr/set_declaration_fr.htm)>
- <sup>19</sup> Tiré d'un document élaboré par Kim Cornelissen pour la FCM, et d'une version préliminaire de *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité des sexes*, élaboré par Anne Michaud, 2004.
- <sup>20</sup> FMCU (Fédération mondiale des citées unies), « Femmes dans la prise de décision locale : l'égalité des chances », bulletin de février 2004 <[www.congres-fmcu-iula.paris.fr/en/prog\\_monday.htm](http://www.congres-fmcu-iula.paris.fr/en/prog_monday.htm)>
- <sup>21</sup> FMCU (Fédération mondiale des citées unies), « Femmes dans la prise de décision locale, banque de données, mars 2003 <<http://www.cities-localgovernments.org/uclg/web/francais.asp>>
- <sup>22</sup> Union interparlementaire, « Tableaux sur les femmes dans les parlements nationaux », 2004, <<http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>>
- <sup>23</sup> Parlinfo, *Femmes – Position actuelle des partis dans les législatures provinciales et territoriales*, Bibliothèque du Parlement, Direction de l'information et de la documentation, 23 avril 2003.
- <sup>24</sup> Khosla, Punam, *If Low-income Women of Colour Counted in Toronto*, Community Social Planning Council of Toronto, 2003, p. 7-9.
- <sup>25</sup> "Cowichan Valley Final Report", élaboré par Terri Dame pour le Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale, avril 2004.
- <sup>26</sup> Trimble, Linda et Jane Arscott, *Still Counting: Women in Politics Across Canada*, Peterborough, Broadview Press, 2003, p. 2.
- <sup>27</sup> Ibid. p. 2.
- <sup>28</sup> Lang, Catherine et Toby Goldberg, *Vibrant Communities - Gender Analysis in Community-based Poverty Reduction: A Report on the Gender and Poverty Project*, mars 2004.
- <sup>29</sup> Trimble, Linda et Jane Arscott, *The Stalled Electoral Project*, mars 2004.

<sup>30</sup> Whitzman, Carolyn, « The Voice of Women in Canadian Local Government », dans *Urban Affairs: Back on the Policy Agenda*, directeurs de rédaction, Carolyn Andrew et coll. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.

<sup>31</sup> Purdon, Colleen, *Draft Strategic Plan for the FCM Canadian Women in Municipal Government Committee*, document non publié, mai 2004.

<sup>32</sup> Projet de la FCM visant à accroître la participation des femmes aux processus de consultation municipale, entrevue avec *Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario*, février 2004.



